HAL
open science

L'écriture du rapport à soi dans les paraphrases des psaumes de pénitence de Marot à Lagrange (XVIe siècle-XVIIIe siècle), suivi de la bibliographie des psaumes de pénitence en vers français de Marot à la fin du XVIIIe siècle

Audrey Duru

To cite this version:

Audrey Duru. L'écriture du rapport à soi dans les paraphrases des psaumes de pénitence de Marot à Lagrange (XVIe siècle-XVIIIe siècle), suivi de la bibliographie des psaumes de pénitence en vers français de Marot à la fin du XVIIIe siècle. Josiane Rieu, Béatrice Bonhomme, Hélène Baby, Aude Préta-de Beaufort. Échos poétiques de la Bible, Honoré Champion, pp. 115-150, 2012, Poétiques et esthétiques XXe-XXIe siècles ; vol. 12, 978-2-7453-2486-3. hal-00816760

HAL Id: hal-00816760

https://hal.science/hal-00816760

Submitted on 7 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'écriture du rapport à soi dans les paraphrases en vers français des psaumes de pénitence, de Marot à Lagrange (XVIe siècle-XVIIIe siècle)

Audrey DURU (université de Picardie)

C'est dans un discours qu'imprègnent les citations d'Augustin qu'un certain nombre de notions relatives à la subjectivité se forme lentement en langue française : Dieu est « plus intime à moi-même que moi-même », selon les *Confessions*[1]. Les tours spirituels augustiniens relatifs à l'intériorité font ensuite l'objet d'un processus de sécularisation. Le discours augustinien a d'abord pour relais le milieu monastique du Moyen Âge, à travers la transmission manuscrite, la composition de formulaires de prière apocryphes[2] et son assimilation dans les débats des théologiens. À partir du XVIe siècle au moins, il est travaillé par une littérature de laïcs, en langue vernaculaire[3]. Les notions relatives à la subjectivité et à l'intériorité forment alors un nœud qui noue trois fils : un discours savant vulgarisé, des modèles d'écriture lettrée et une pratique ordinaire de la langue. En d'autres termes, elles entrelacent un propos théologique et spirituel d'origine augustinienne et différents discours séculiers, politiques, sociaux, éthiques et littéraires.

En contexte chrétien, l'un de ces nœuds est un écho poétique de la Bible : il s'agit de la traduction des psaumes de pénitence en langue vernaculaire ; en particulier, nous attirons l'attention sur l'écriture et la lecture des psaumes de pénitence écrits en vers[4]. Bien sûr, il ne

---

[1] Augustin, *Confessions*, 3, 6, 11 : « *[Deus] intimior intimo meo et superior summo meo* ». Voir Philip Cary, « Intériorité », *Saint Augustin. La Méditerranée et l'Europe, IVe-XXIe siècle*, dir. Allan D. Fitzgerald, Paris, Cerf, 2005, p. 782-785 ; Charles Taylor, *Sources of the Self. The Making of the Modern Identity*, Harvard, Harvard university Press, 1989, 2e partie, chap. 7 « *In interiore homine* » (traduction : *Les Sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Paris, Seuil, 1998, p. 173-191).

[2] Voir Ferdinand Cavallera, « Augustin : apocryphes attribués à », *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, t. I, col. 1130-1135 ; André Wilmart, *Auteurs spirituels et textes dévots du Moyen Âge latin. Études d'histoire littéraire*, Paris, Études Augustiniennes, 1971 (réimpression de l'édition de 1932) et « Formes successives et parallèles des *Méditations* », dans : *Revue d'Ascétique et de Mystique*, 17, 1936, p. 337-357. Les opuscules augustiniens *Méditations*, *Manuel*, *Soliloque*, très diffusés au XVIe siècle et au XVIIe siècle, sont réunis au tome 40 de la *Patrologie latine*, dir. Migne, col. 725-1358. Une traduction, accompagnée du texte latin, est disponible dans les *Œuvres complètes de saint Augustin*, t. 22, dir. MM. Péronne, Ecalle, Vincent, Charpentier, H. Barreau, Paris, Louis Vivès éditeur, 1870, p. 340-747.

[3] Voir Michèle Clément : « "A l'exemple du sage roitelet…" Chassignet et saint Augustin », dans : *Réforme, Humanisme, Renaissance*, n° 39, déc. 1994, p. 21-43 ; « Matière et manière augustiniennes dans la poésie religieuse (1570-1620) », dans : *La Bible et ses raisons. Diffusion et distorsions du discours religieux (XIVe s. – XVIIe siècle)*, études réunies et présentées par Gérard Gros, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1996, p. 186-188. Voir aussi notre thèse, *Essais de soi. La poésie spirituelle entre Montaigne et Descartes (1580-1641)*, Genève, Droz, à paraître en 2011, chapitre « *Inquietum est cor nostrum* – Poèmes chrétiens et méditations augustiniennes ».

[4] Sur les psaumes en général, étudiés le plus souvent sous la forme de leurs versions en français, dans une perspective de sécularisation à travers la littérature, la bibliographie est abondante et nous n'en donnons qu'une sélection. Les deux études de référence sont celles de Michel Jeanneret, *Poésie et tradition biblique au XVIe siècle. Recherches stylistiques sur les paraphrases des psaumes de Marot à Malherbe*, Paris, J. Corti, 1969 et Paulette Leblanc, *Les Paraphrases françaises des psaumes à la fin de la période baroque (1610-1660)*, P.U.F., 1960 ; pour une importante actualisation de la réflexion, voir les articles de la section « La paraphrase de psaume » dans : *Les Paraphrases bibliques au XVIe et au XVIIe siècle*, éd. V. Ferrer et A. Mantero, Genève, Droz, 2006, p. 225-374. Une série de recherches s'est organisée autour du « psautier huguenot », depuis l'étude de F. Bovet, *Histoire du psautier des Églises réformées*, Neuchâtel-Paris, Sandoz-Grassart, 1872, dont Pierre Pidoux, *Le Psautier huguenot du XVIe siècle*, Bâle, Baerenreiter, 1962 ; la *Bibliographie des psaumes imprimés en vers français* devait être une étape supplémentaire avant que le projet soit étendu aux psaumes d'auteurs aussi bien réformés que catholiques (voir note *infra*). Le bulletin de liaison *Psaume, Bulletin de la recherche sur le psautier huguenot / Pandemonium pour l'étude et la prospection du Psautier* (Institut Claude Longeon, Saint-

s'agit pas de faire des psaumes de pénitence en français et en vers le seul modèle possible du discours subjectif ; il est entendu que les psaumes coexistent avec d'autres modèles : celui des moralistes[5], par exemple, ou encore la poésie d'amour, à l'imitation de Pétrarque et de la tradition courtoise[6]. Néanmoins, les psaumes de pénitence en vers français sont un moment important de l'histoire du discours subjectif : nous les lisons comme le véhicule d'un discours augustinien et de sa sécularisation.

Une étude d'ensemble sur les psaumes de pénitence en vers et en français du XVIe siècle au XVIIIe siècle[7], soit cent cinq traductions identifiées[8], met en évidence que se formule dans ces poèmes une poétique de soi. Mentionnons cependant deux objections dont nous devons tenir compte : les poèmes que nous allons présenter ne font de l'expression de soi ni un projet esthétique ou simplement poétique, ni un projet d'ordre éthique. En outre, ces poèmes entrent dans une histoire de la subjectivité, en tant que discours désormais méconnu : les recueils de psaumes de pénitence en vers sont plus souvent pourvus d'un nom de rédacteur que d'un nom d'auteur faisant autorité ; l'histoire littéraire a presque oublié que ces recueils ont eu un public et ont été lus, qu'il a existé un marché économique pour ce type de livret.

Par conséquent, pour mener à bien ce programme d'étude[9], il convient au préalable de faire un détour critique et de déplacer la lecture de ces textes : nous commencerons par

---

Étienne), associé à ce projet, offre des études centrées sur le XVIe siècle et le XVIIe siècle mais aussi quelques aperçus sur les siècles ultérieurs (17 numéros parus de 1987 à 2007). Mentionnons aussi les matériaux nouveaux qu'apportent les éditions critiques de différents psautiers : le *Psautier* inédit (1587) de Baïf, édition critique par Yves Le Hire, Paris, P.U.F., 1963 ; *Les CL. Pseaumes* de Philippe Desportes, édition critique par Bruno Petey-Girard, Paris, S.T.F.M., 2006 ; *Le Psaultier de David torné en prose mesurée ou vers libre* de Blaise de Vigenère, édition par Pascale Blum-Cuny, Paris, Le Miroir volant, 1991. Voir enfin le catalogue de l'exposition *Psaumes. Chants de l'humanité*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010.
Ces études ont été menées parallèlement à la tradition de commentaire exégétique, et de manière relativement distincte. Dans cette seconde perspective, qui prend appui en général sur un état du psautier dans une langue non vernaculaire (hébreu, grec, latin), la bibliographie serait également abondante, depuis les *Commentaires* d'Augustin. À titre indicatif, mentionnons une sélection d'études récentes en français : Évode Beaucamp, *Le Psautier*, Paris, 2. t, J. Gabalda, 1976 et 1979 ; Marc Girard, *Les Psaumes redécouverts. De la structure au sens*, Québec, Bellarmin, 1996 ; Louis Jacquet, *Les Psaumes et le cœur de l'homme : étude textuelle, littéraire et doctrinale*, Paris, Duculot, 1975. Nous n'aurons pas recours à ces commentaires exégétiques.

5 Voir notamment, sur les métaphores spatiales de l'intériorité, Benedetta Papasogli, *Le « Fond du cœur ». Figures de l'espace intérieur au XVIIe siècle*, Paris, Champion, 2000 (1re édition en italien : 1991), ainsi que la riche bibliographie sur la question du sujet chez Montaigne : voir en particulier la bibliographie en langue anglaise que cite T. Cave dans *Cornucopia. Figures de l'abondance au XVIe siècle : Érasme, Rabelais, Ronsard, Montaigne*, Paris, Macula, 1997 (1re édition en langue anglaise : 1979), note 2, p. 279.

6 Dans *Les Poètes français de la Renaissance et Pétrarque*, études réunies par Jean Balsamo, Genève, Droz, 2004, voir l'avant-propos de Michel Jeanneret. En parallèle et dans le domaine anglais, voir Anne Ferry, *The "Inward" Language. Sonnets of Wyatt, Sidney, Shakespeare, Donne*, Chicago-Londres, University of Chicago Press, 1983.

7 Voir la bibliographie et les critères d'établissement de cette bibliographie en annexe. Nous excluons les versions manuscrites des psaumes, ce qui écarte notamment le *Psautier* de 1587 de Jean-Antoine de Baïf (édition citée) ; nous ne retenons pas les versions isolées de tel ou tel psaume mais nous travaillons sur les séries complètes des sept psaumes.

8 Notre bibliographie a été constituée à l'aide de la *Bibliographie des psaumes imprimés en vers français (1525-1900)* établie par Bettye Chambers (Washington), Jean-Daniel Candaux (Genève) et Jean-Michel Noailly (Saint-Étienne, Institut d'histoire de la pensée classique – Institut Claude Longeon, UMR 5037), ouvrage à paraître. Sur cette entreprise, voir la « Présentation de la *Bibliographie des psaumes imprimés en vers français* » par J.-M. Noailly dans *Les Paraphrases bibliques aux XVIe et XVIIe siècles*, éd. V. Ferrer et A. Mantero, Genève, Droz, 2006, p. 225-240. Dans l'attente de la parution de cet ouvrage, nous avons également utilisé avec profit le répertoire des *Bibles imprimées du XVe au XVIIIe siècle conservées à Paris* (éd. Martine Delaveau et Denise Hillard, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2003) qui distingue les éditions conservées du Psautier et celles des psaumes extraits en français (p. 374-446).

9 Sur ce que la littérature peut apporter à l'éthique, voir le volume *Éthique, littérature et vie humaine*, dir. Sandra Laugier, Paris, P.U.F. « Éthique et philosophie morale », 2006. L'ouvrage défend l'hypothèse que la littérature permet d'élargir la rationalité morale en associant concepts, jugements, d'une part, et expérience

examiner une série de notions théologiques et spirituelles et par en proposer une interprétation en termes anthropologiques, c'est-à-dire éthiques et poétiques. Nous verrons ensuite comment une parole à la première personne et le chant poétique retravaillent ces notions.

Du discours de pénitence à la poétique personnelle

Pour comprendre l'élaboration de soi qui se joue dans cette parole personnelle, il faut l'approcher sous l'angle de la sécularisation. La parole personnelle des psaumes de pénitence doit être comprise par rapport à la part d'anthropologie que subsume la théologie : il est possible de décrire le système éthique dans lequel la parole personnelle des psaumes de pénitence produit un agent moral.

Construction et usages de la série des psaumes de pénitence au Moyen Âge

Les psaumes de pénitence sont des textes extraits du volume biblique et du recueil de poèmes qu'est le psautier. La collection que désigne l'appellation courante de « psaumes de pénitence » n'est toutefois pas encore constituée dans le psautier juif : dans l'antiquité hébraïque, ces poèmes ne sont ni identifiés ni rassemblés selon une signification pénitentielle[10].

D'après les renseignements que rassemble Michael S. Driscoll[11], la première mention écrite qui identifie le regroupement des sept psaumes de pénitence se relève au VIe siècle sous la plume de Cassiodore, dans son commentaire du psaume 50. Dans ce contexte d'emploi, la formulation que Cassiodore utilise laisse toutefois entendre qu'il cite une dénomination déjà connue de son destinataire et communément admise. Le premier commentaire qui porte strictement sur la série des sept psaumes de pénitence est dû à Alcuin, au VIIIe siècle[12]. Le traité en latin d'Alcuin est une compilation de quelques commentaires patristiques ; il abrège en particulier des fragments du commentaire du psautier par Cassiodore. Alcuin présente son commentaire des psaumes de pénitence dans un ensemble de textes à usage pastoral.

Par comparaison avec l'ensemble de la Bible, en contexte chrétien, le psautier et surtout les psaumes de pénitence connaissent une importante diffusion séparée : les psaumes de pénitence, particulièrement, sont détachés du volume biblique. Dès l'époque carolingienne, les psaumes de pénitence forment l'équivalent d'un office pénitentiel pour les laïcs, construit à l'imitation de l'office monastique. À partir du XIIe siècle, ils sont insérés dans les livres d'Heures – imités du bréviaire monastique – dont la possession est autorisée aux laïcs : un décret du concile de Toulouse (1229), cité par M. Jeanneret[13], interdit la possession de tout livre de la Bible à ces derniers, à l'exception des psautier, bréviaire et Heures de la Vierge, en latin exclusivement. Si les psaumes de pénitence ont pu être inclus dans la liturgie, celle du

---

sensible, d'autre part. Il ne s'agit donc pas de retrouver dans le texte littéraire des arguments moraux (un contenu préexistant ou même élaboré dans le texte), mais d'envisager que la lecture puisse être une « aventure morale », qui « transforme le lecteur, son rapport à son expérience » (présentation par S. Laugier, p. 4).

10 Pour mémoire, la suite stable des psaumes de pénitence comprend les psaumes : 6, 31/32, 37/38, 50/51, 101/102, 129/130 et 142/143. La double numérotation de certains psaumes correspond au décalage qui existe entre la version de la Vulgate et celle qui suit l'hébreu. Pour les siècles qui nous intéressent, du XVIe siècle au XVIIIe siècle, soit les poètes et les éditeurs numérotent les poèmes de 1 à 7, soit ils utilisent selon le cas l'une ou l'autre numérotation selon la Vulgate ou selon l'hébreu. Le choix d'une numérotation ou de l'autre est donc marqué au plan philologique, exégétique et, parfois, confessionnel. Dans la présente étude, nous simplifions la référence en donnant dans tous les cas la double numérotation.

11 Dans ce paragraphe sur la série des psaumes de pénitence, nous tirons toutes nos informations de l'article de Michael S. Driscoll, « The seven penitential psalms : their designation and usages from the middle ages onwards », dans : *Ecclesia orans*, Rome, année XVII, mai-août 2000, p. 153-201.

12 Voir le texte dans *Patrologie latine*, dir. Migne, t. 100, col. 569-596.

13 Michel Jeanneret, *Poésie et tradition biblique au XVIe siècle*, ouvr. cit., p. 15-16.

mercredi des Cendres notamment[14], ils sont le plus souvent, au cours des siècles, un exercice de dévotion privée.

À la Renaissance, les psaumes de pénitence font l'objet de commentaires par les spécialistes, commentaires que diffuse l'imprimerie. À la fin du XVe siècle, on fabrique et imprime une *Expositio in septem psalmos pœnitentiales* du pseudo Grégoire le Grand ; on en imprime une autre attribuée à Innocent III. À partir du XVIe siècle, *meditatio, explanatio, paraphrasis, interpretatio, elucidatio* en prose sur les sept psaumes se diffusent dans toute l'Europe[15].

Bien entendu, rappelons que pour les différentes versions de cette série de psaumes dont il sera question dans cette étude, les poèmes sont adaptés au contexte chrétien : leur version en langue française porte toujours les traces d'une interprétation typologique, rapportée à la Passion du Christ. Que le *je* du psalmiste soit identifié à David ou à un pénitent anonyme, l'énoncé lui-même annonce toujours la rédemption du pécheur par le Christ et la constitution de l'Église.

Un genre littéraire humaniste, la paraphrase des psaumes en prose et en vers français

Au plan verbal et littéraire, ce que l'on nomme la paraphrase des psaumes produit en français, à partir des années 1530, un ensemble abondant de textes.

Cette pratique d'écriture a pour instrument la rhétorique. Le terme de paraphrase est employé par Érasme pour désigner des paraphrases du Nouveau Testament[16]. La paraphrase prend aussi bien pour instrument la prose que le vers. Avec Clément Marot, la paraphrase des psaumes s'accomplit à travers les techniques et les contraintes du vers, de la strophe, du poème lyrique. Les psaumes de pénitence occupent une place particulière dans la paraphrase en vers français : le premier psaume que publie Marot, est également le premier des psaumes de pénitence, le psaume 6[17]. De manière significative, sa première édition d'un choix de trente psaumes inclut six des sept psaumes de pénitence[18]. Le mouvement libre de l'imitation reste contrôlé par l'impératif de traduction. Ainsi, les paraphrases de Marot et des poètes dont nous traitons relèvent d'un projet différent de celui des *Psaumes pénitentiels* de Pétrarque[19], par

---

14 M. S. Driscoll, *ibidem*, p. 185-186

15 Voir la bibliographie pour les XVIe-XVIIIe siècles qu'établit M. S. Driscoll, *id.*, p. 171-173.

16 Voir *Les Paraphrases bibliques aux XVIe et XVIIe siècles*, éd. V. Ferrer et A. Mantero, ouvr. cit., première partie « Paraphrase et exégèse », p. 17 et suiv.

17 Voir l'article de Jean-François Gilmont et William Kemp sur la première impression (en caractères gothiques), en plaquette, du *VI. Pseaulme de David, qui est le premier pseaulme des sept pseaulmes*, translaté en françoys par Clement Marot Varlet de chambre du Roy nostre syre au plus pres de la verité ebraicque (sans date) : « La plus ancienne édition d'un psaume traduit par Clément Marot », dans *Le Livre évangélique en français avant Calvin*, édité par J.-F. Gilmont et W. Kemp, Tournai, Brepols, 2004, p. 100-104 ; selon l'étude bibliographique, l'ouvrage sort d'une presse lyonnaise, peut-être celle de l'imprimeur Claude Nourry, et peut être daté au plus tôt de 1529 et au plus tard de 1533. Voir aussi Catherine Reuben, *La Traduction des psaumes de David par Clément Marot. Aspects poétiques et théologiques*, Paris, Champion, 2000. Noter toutefois qu'en 1525, le poète Pierre Gringore traduit quarante-sept psaumes en vers français dont les sept psaumes pénitentiels, pour les *Heures de Nostre Dame translatées en Françoys et mises en rithme* (voir Ch. Oulmont, *La Poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance*. *Pierre Gringore*, Paris, Champion, 1911) : l'impression est faite en caractères gothiques, raison pour laquelle nous excluons cette édition du corpus d'études et partons des éditions de Marot, qui, après la première plaquette, abandonnent les caractères gothiques.

18 Catherine Reuben, *ibidem*, p. 21-22. Il s'agit de l'édition des *Trente Pseaulmes de David, mis en françoys par Clément Marot*, Paris, E. Roffet, s. d. (fin 1541).

19 Voir le texte et la traduction en français dans Pétrarque, *Les Psaumes pénitentiaux* publiés d'après le manuscrit de la bibliothèque de Lucerne par Henri Cochin, L. Rouart et Fils, Paris, 1929. Parmi les traductions du début du XVIIe siècle, H. Cochin mentionne une traduction du dominicain Nicolas Poteau, *Les Quinze degrez de penitence* (Lyon, Jacques Faure, 1616) et une autre par Jean-Jacques de Barthès, *La Penitence et la confession de F. Petrarque*, divisée en seize pseaumes, traduicte de latin en françois (Paris, s. éd., 1637) (voir H. Cochin, *ibidem*, p. 90).

exemple. Ces derniers poèmes sont connus par de nombreux manuscrits et des impressions au XVe siècle et au XVIe siècle : il s'agit de poèmes en latin, qui augmentent le psautier par des créations originales. Ils développent les lieux du discours de pénitence et proposent une poétique imitée du style des psaumes bibliques. Cette œuvre de Pétrarque ne paraît pas servir de poétique de référence pour le corpus qui nous intéresse ; il n'est pas impossible cependant que le titre de « psaumes pénitentiels » comporte une trace d'intertextualité pétrarquiste dans l'esprit des éditeurs et des lecteurs. Parmi les paraphrases en prose des psaumes pénitentiels, citons celle du parlementaire catholique Guillaume Du Vair[20]. Plusieurs poètes la transposent ensuite en vers, soit dans son intégralité, tel Pierre Tamisier en 1588, soit par innutrition, tels Jean de La Ceppède (1594) et Jacques de La Vallée (1595)[21].

Pratique d'écriture plutôt que genre littéraire, la paraphrase des psaumes de pénitence produit des textes plastiques, qui oscillent entre la traduction littérale et le commentaire. V. Ferrer et A. Mantero le soulignent : la paraphrase biblique n'est pas « un acte de subordination idéologique ou littéraire mais bien plutôt l'apprentissage d'une forme de liberté »[22]. Pour ces différentes raisons, la paraphrase des psaumes de pénitence à partir du XVIe siècle est sensible à tous les courants de pensée chrétiens, théologiques et spirituels : le poète paraphraste peut dépendre du magistère romain ou réformé ; son écriture peut être marquée par les méthodes de la dévotion civile comme par l'énoncé dionysien de la mystique abstraite, au début du XVIIe siècle, entre autres nuances spirituelles.

Examinons la bibliographie que nous établissons. La paraphrase des psaumes de pénitence n'est pas tout à fait un genre littéraire mais elle est en revanche un genre éditorial de laïcs. La bibliographie des psaumes de pénitence en vers et en français est abondante, de Marot à la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les libraires vendent bon nombre de plaquettes de poèmes sous le titre de « psaumes de pénitence ». Les poètes incluent des sections dites « psaumes de pénitence » dans leurs œuvres. Le moment de faveur de ces plaquettes de « psaumes de pénitence » semble être de 1585 aux années 1640 (vingt-cinq versions imprimées entre ces dates) mais, même sur un rythme moins soutenu, les traductions et les impressions se poursuivent en une longue rémanence jusqu'à la fin XVIIIe siècle.

Au plan poétique, ces psaumes de pénitence sont par conséquent un corpus exemplaire de la poésie à la première personne. En choisissant de les approcher sous l'angle de la paraphrase en vers français, nous délaissons la question de la traduction et de l'adaptation des langues anciennes au français, des commentaires mobilisés par les rédacteurs et des hypotextes utilisés : nous ne travaillons pas en diachronie mais en synchronie. De même, nous ne proposons pas de périodisation à l'intérieur de cette production de psaumes mais nous l'envisageons dans son ensemble comme un moment important de l'écriture à la première personne. Les psaumes de pénitence en vers français relèvent d'une écriture personnelle non biographique, d'une forme de subjectivité impersonnelle : il paraît inutile de chercher de quel crime précis la voix de papier s'accuse. Au XVIe siècle, le poème lyrique est un poème musical : avec les psaumes de pénitence, il est en outre lié à une rhétorique éthique et pathétique[23].

---

[20] La plus ancienne édition connue date de 1588 : Guillaume Du Vair, *Meditations sur les Pseaumes de la penitence de David*, dans : *De la saincte Philosophie*, avec plusieurs autres petits traictez de pieté, Paris, Abel L'Angelier, 1588. Voir l'édition du texte par Bruno Petey-Girard dans : Guillaume Du Vair, *Les Premières œuvres de piété*, Paris, Champion, 2002.

[21] Voir la bibliographie en annexe ainsi que l'article de B. Petey-Girard, « Refus de la prose et "mise en vers". Poètes et lecteurs face à la méditation biblique », dans *La Poésie religieuse et ses lecteurs aux XVIe et XVIIe siècle*, textes réunis par Alain Cullière et Anne Mantero, Dijon, Presses universitaires de Dijon, 2005, p. 197-208.

[22] *Les Paraphrases bibliques aux XVIe et XVIIe siècles*, ouvrage cité, p. 7.

[23] Nathalie Dauvois, *Le Sujet lyrique à la Renaissance*, Paris, P.U.F. « Études littéraires Recto-verso », 2000, « Le modèle des psaumes et la traduction de Marot », p. 22-25.

Pénitence et réédification éthique

Dans la mouvance humaniste, le psautier est lu au prisme de la rhétorique comme un répertoire expressif des passions. Une lecture augustinienne reconnaît dans ces poèmes une « anatomie de l'âme[24] ». Il serait toutefois réducteur de ramener les psaumes de pénitence à une forme de purgation des passions par leur expression. Pris dans le souci ou l'urgence de la justification, les psaumes de pénitence participent en effet d'une réédification éthique.

La pénitence peut être interprétée comme une pratique éthique : elle relève de l'élaboration de soi, de la fabrication d'un agent moral. Comme fait de langue, à cette date et depuis la fin du XIIe siècle environ, la pénitence[25] est le contraire de la délibération : elle succède à l'action. La dimension performative de la parole pénitentielle est combinée avec une notion clé, celle de honte. Le texte de la lettre *Sur la vraie et la fausse pénitence*, compilée au XIe siècle, attribuée parfois au pseudo-Augustin, souvent citée dans les siècles qui suivent, affirme :

> La honte inhérente à l'aveu opère par elle-même une grande partie de la rémission. C'est par bonté que le Seigneur a commandé que l'on ne se contente pas de faire pénitence tout seul. Par l'accusation faite en personne au prêtre, par la victoire que le pécheur remporte sur la honte qu'il éprouve, par la crainte qu'il ressent de la colère de Dieu, le pardon s'opère. L'aveu des fautes rend véniel ce qui était faute capitale et, même si le péché ne s'est pas immédiatement effacé, il devient de peu d'importance. Le pécheur, qui dominant sa honte, ne cache rien au représentant de Dieu de ce qu'il a fait, a déjà accompli une grande partie de son expiation[26].

À travers l'expérience de la honte, par le remords, le regret, le repentir et la forme verbale de la plainte, le *je* accomplit un retour sur soi qui est un moment de non coïncidence à soi :

> O Dieu, aye pitié du pecheur qui demande ta merci,
> Et selon elle effaçant mes plus noirs crimes et forfaicts
> Purge mon iniquité, abolis le peché qui me confond.
> Car je cognois le malheur qui paroist sans cesse devant moi,
> Troublant à la minuict mes sens et mon ame de son front. (d'Aubigné, 1629, ps 50/51, v. 1-5[27])

Cette citation d'Aubigné illustre les perceptions à la première personne qui succèdent à l'action : elles « paraissent » sous une forme sensible (« front ») à l'imagination, sous la forme d'images importunes ; le locuteur est lui-même dans un état incertain entre le rêve et la veille, le cauchemar et l'insomnie. Il ne s'agit donc pas d'un retour sur soi spéculatif à la façon des méditations de Descartes ou d'un examen de conscience : le *je* ne se prend pas pour objet de contemplation ou d'inquisition. Il n'a pas une conscience claire de lui-même. Il s'agit

---

[24] Olivier Millet, « La "leçon des émotions" : l'expression des passions et sa légitimité dans le *Commentaire* de Calvin sur les psaumes », dans : *La Peinture des passions de la Renaissance à l'Âge classique,* Actes du colloque international de Saint-Étienne, 10, 11, 12 avril 1991, textes réunis par B. Yon, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995, pp. 170-184.

[25] Sur la notion de pénitence, voir l'article « Pénitence » rédigé par Louis-Marie Chauvet dans le *Dictionnaire critique de théologie*, sous la direction de Jean-Yves Lacoste, Paris, P.U.F., 1998, p. 882-888. L'interprétation que nous proposons s'écarte donc de l'interprétation en histoire des mentalités de Jean Delumeau dans *Le Péché et la peur. La culpabilisation en Occident, XIIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 1983 et *L'Aveu et le pardon. Les difficultés de la confession, XIIIe- XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 1990.

[26] Extraits de la *Lettre à une religieuse sur la vraie et la fausse pénitence* traduits dans : *Le Pécheur et la pénitence au Moyen Âge*, textes choisis, traduits et présentés par Cyrille Vogel, Paris, Les Éditions du Cerf, 1969, p. 169. Texte original dans *Patrologie latine*, dir. Migne, t. 40, col. 1113-1130.

[27] Agrippa d'Aubigné, « Psaumes en vers mesurés », dans : *Petites œuvres meslées,* édition critique établie et annotée par V. Ferrer, dans : *Œuvres complètes*, dir. J.-R. Fanlo, M.-M. Fragonard, G. Schrenk, Champion, 2004, p. 345-376. Cette strophe offre un bon exemple de l'écriture du retour sur soi dans la pénitence ; néanmoins, le poème lui-même n'entre pas dans le corpus d'étude défini, car Agrippa d'Aubigné ne traduit pas l'ensemble de la série des psaumes de pénitence.

d'un retour sur soi pratique à travers l'expérience du remords ou de la honte, comme l'illustre également cet extrait d'un autre poète réformé, Drelincourt :

> Mon Dieu ! Je suis confus, je suis couvert de honte,
> Je suis rempli d'horreur, quand mon cœur me raconte
> Par un secret recit mes iniques forfaits.
> Que de regrets cuisants ! Que de tristes allarmes !
> Mes yeux, mes tristes yeux, ha ! fondez-vous en larmes,
> Et pleurez nuit et jour les péchez que j'ai faits. (Drelincourt, 1693, ps 38/39, st. 17[28])

La version par Drelincourt explicite le sous-texte du sentiment de honte : le *je* est divisé entre la conscience de lui-même (la confusion, l'horreur, le regret, l'alarme) et la parole du cœur. Cette dernière prend une forme narrative (« me raconte », « un secret recit ») pour réinterpréter l'action sous l'angle de la faute commise. Sous la plume du pasteur Drelincourt, l'éloquence de la pénitence, par les mots et par la parole du corps, résulte de l'écoute d'une parole intime qui dévoile la vérité morale de l'action passée.

Dans le domaine chrétien, au XVIe siècle notamment, la pénitence est liée à la notion de justification de l'homme fautif, justification que les psaumes de pénitence mettent précisément en œuvre sous la forme de poèmes[29]. Le substrat théorique de cette notion est l'œuvre de Paul, qui s'interroge sur ce qui rend l'homme juste : « Est innocent aux yeux de Dieu, quiconque a confiance en ce qui a été accompli par la mort de Jésus (Rm 3, 26)[30]. » La pensée occidentale de la justification se fonde sur la réflexion de Paul et sa relecture par Augustin. Pour résumer en quelques mots des débats complexes et cruciaux, la volonté de l'homme est corrompue, sans liberté ; il faut donc l'initiative de Dieu pour obtenir le salut. Comme outil de travail, nous retiendrons l'approximation suivante : l'homme ne peut pas devenir juste – c'est-à-dire être justifié – par sa propre volonté seule ; en revanche, il devient juste par la grâce. Cette dernière est nécessaire selon des proportions variables, qui font l'objet de discussions décisives dans le contexte des réformes chrétiennes au XVIe siècle. Les nuances des paraphrases des psaumes pénitentiels manifestent l'éventail des interprétations théologiques de ce qu'est la justification.

Au XVIe siècle, les débats qui visent à clarifier les mécanismes de la pénitence et ce qu'est la justification ont pour principal enjeu le sacrement de la confession. La confession instituée comme sacrement ou comme pratique d'Église s'organise en effet autour de l'acte de langage qu'est l'aveu. Cette pratique sacramentelle coexiste cependant avec un discours de pénitence plus général, tels que les psaumes de pénitence. Ces derniers n'ont pas de valeur de sacrement mais ils figurent l'acte de langage de la pénitence. Précisons pour écarter tout malentendu que la description du fonctionnement sous l'angle linguistique, telle que nous la donnons, ne minore en rien la fonction éthique du discours de pénitence. Les vers suivants extraits du psaume 31/32 par Blaise de Vigenère explicitent en effet ce qu'ils nomment la rémission de la faute (« tu m'as remis […] l'impiété ») :

---

[28] Pour les références complètes des textes que nous citons dans le corps de l'étude, nous renvoyons à la bibiographie exhaustive des psaumes de pénitence que nous établissons en annexe. Dans le corps de l'article, nous allégeons la présentation à l'aide d'une référence abrégée comme suit : nom du poète, année de publication (1re édition connue), numéro du psaume selon la double numérotation selon la Vulgate et selon l'hébreu, numéro de la strophe ou pagination, et enfin, dans certains cas, numéro du verset paraphrasé (selon le découpage moderne en versets).

[29] La bibliographie sur le sujet est très abondante ; nous choisissons de renvoyer à des présentations synthétiques. Voir J. Rivière, « Justification », *Dictionnaire de théologie catholique*, t. 8, 2e partie, Paris, Letouzey et Ané, 1925, col. 2042-2274 ; Rowan Williams, « Justification », *Dictionnaire critique de théologie*, ouvr. cit., p. 623-627. Voir aussi un manuel auquel nous n'avons pas eu accès : Thomas C. Ode, *The Justification reader*, Cambridge, Eerdmans, 2002.

[30] Rowan Williams, *ibidem*, p. 623b.

J'ay dit que je confesserois
Au Seigneur, contre moy ma faulte ;
Et tu m'as remis aussi tost
L'impiété de mon offense. (Blaise de Vigenère, 1588, ps 31/32, verset 6)

La formulation du même passage par Jean Du Nesme est très proche. Il existe peut-être un lien intertextuel direct entre les vers non rimés de Vigenère et les vers de Du Nesme (en rimes) :

Tout aussi tost que j'eu dict en moy-mesme,
J'accuseray ma faute au Dieu supresme,
Tu me remis toute l'impieté
De mon iniquité. (Du Nesme, 1606, ps 31/32, st. 6)

Dans ces deux versions du psaume 31/32, verset 6, l'intention déclarée de formuler l'aveu de la faute suffit à obtenir la grâce. Dans le psaume de Du Nesme, cette intention déclarée est intime, « en moy-mesme », précise-t-il. Dans ces deux fragments, le psaume figure l'acte de langage et son efficacité illocutoire immédiate : « aussi tost » écrivent les deux poètes. Nul inventaire de crimes, nulle instruction en justice : le contenu de la faute est éludé, le protocole du jugement l'est aussi. L'avenir et le passé se recouvrent, à peine séparés par le mouvement de la strophe. L'acte de langage et la rémission de la faute sont aussi indissociables que le recto et le verso d'une feuille de papier.

Psaumes de pénitence et rapport à soi

Qu'il résulte de l'imitation fidèle ou plus libre de psaumes, cet ensemble de poèmes paraît décisif dans l'histoire occidentale du rapport à soi.

L'emploi de la notion de « rapport à soi[31] » permet d'écarter une autre notion en porte à faux, celle du « moi ». Il n'est pas possible de chercher dans les textes une formulation du « moi », dans la mesure où la notion dépend de la littérature des moralistes ; elle présuppose un substrat permanent de celui qui parle, l'accès en première personne à sa propre identité. Dans le lexique français, « le moi » comme substantif apparaît d'ailleurs tardivement dans la langue et nous ne l'avons pas relevé dans les psaumes de pénitence, même au XVIIIe siècle[32]. Il est attesté en outre dans l'écriture morale et spirituelle avec le sens restreint d'« amour-propre » (Pascal), ce qui, dans notre réflexion, ne désigne qu'une dimension possible et réduite du rapport à soi. En fait, l'éthique des poètes paraphrastes bibliques appartient à un courant différent de celui des moralistes. Ces poèmes bibliques doivent être liés au fort courant spirituel qui fait de l'expérience de soi le lieu de la connaissance de Dieu.

Dans la perspective éthique du psalmiste, l'accès à soi est tout verbal, comme nous allons le voir ; le rapport à soi a pour instrument la parole. On constate que le discours spirituel est imbriqué dans un discours éthique, et inversement. Nous pouvons dégager les traits du rapport à soi qui s'élabore à travers la parole de pénitence.

---

31 Voir par exemple Charles Larmore, *Pratiques du moi*, Paris, P.U.F. « Philosophie morale », 2004.

32 Voir Terence Cave, « Fragment d'un moi futur, de Pascal à Montaigne », dans : *Pré-histoire. Textes troublés au seuil de la modernité*, Genève, Droz, 1999, chap. 4, p. 111 et suiv. ; Vincent Carraud, *L'Invention du moi*, Paris, P.U.F « Collection de métaphysique. Chaire Étienne Gilson », 2010. Dans un article à paraître (« Dire *je* avant l'invention du moi, Questions de méthode et interprétation, à partir du discours spirituel (XVIe siècle-XVIIe siècle) », dans : Je *sous le regard de Dieu*, actes du colloque international organisé par Catherine Déglise et Anne-Sophie de Franceschi, Paris, Classiques Garnier, à paraître), nous faisons le point sur cette question. Les seules occurrences du *moi* que nous ayons relevées dans les paraphrases des psaumes de pénitence concernent le calque du composé latin *alter ego* ; sur ce modèle morphologique, le *moi* entre en composition dans « un autre moy », « un second moy ». Dans cet emploi et cette acception, *le moi* réfère paradoxalement à autrui.

La parole sincère, entre cité des hommes et cité de Dieu

Cette poétique peut être analysée à partir de trois saisies : les conditions d'une écriture de la sincérité ; le discours de pénitence ou de justification comme expérience d'un entre-deux, entre la nature et la grâce ; l'inscription du rapport à soi dans un corps collectif.

La tragédie de la sincérité

Les poèmes offrent un énoncé exemplaire de ce qu'est la sincérité, c'est-à-dire la présentation de soi sans fard par la parole. La sincérité résulte de la combinaison de la franchise et de la véracité. Au plan verbal et littéraire, l'écriture de la sincérité doit remplir deux conditions énonciatives, l'une langagière et poétique, l'autre de l'ordre de l'acte de langage juridique.

Concernant la langue et la poésie, les psaumes de pénitence offrent une énonciation transparente. La poétique des psaumes est non réflexive, du moins par comparaison avec les pratiques de la poétique grecque : il s'agit de poèmes qui ne se désignent pas comme poèmes. Ils ne comportent pas de métalangage : nous ne relevons pas l'emploi d'une terminologie littéraire, telle que « vers », « poète », « inspiration » ou « fureur », par exemple. Le substitut principal est le motif du cri. Ainsi, le poète Tamisier met en vers la paraphrase en prose de Guillaume Du Vair. L'une de ses amplifications à l'égard de la prose est l'insistance sur les modalités de l'énonciation :

> Il y a si long temps (o Seigneur) que je crie
> Il y a si long temps (o Seigneur) que je prie. (Tamisier, 1588, ps 101/102, st. 1)

Il ne pose pas l'équivalence attendue entre le poème et la prière mais il impose par la rime une équivalence entre « je crie » et « je prie ». Le cri interdit toute description poétique ou rhétorique. On ne peut pas le transformer en art. Chez Baïf, le cri est un fait corporel :

> Je me suis teu : mais durant mon silence
> Mes os gastez se sont comme pourris :
> Enfin je m'escriay :
> Car jour et nuit la dure violence
> De ta main fut desur moy, quand aux cris
> Ma gorge depliay. (Baïf, 1587, ps 31/32, st. 2[33])

Les cris du *je* « déplient » sa gorge : la métaphore discrète est celle du cri que pousse le nouveau-né. Toutefois, malgré l'absence de métalangage, les éléments de représentation de la parole ne manquent pas : la parole est soit dégradée, soit sublimée. Le cri peut en effet être dégradé par la métaphore en un cri animal. Le *je* est susceptible de rugir, de braire – selon les expressions les plus fréquentes, d'origine biblique :

> Las ! je rugis et ne cesse de braire. (Desportes, 1587, ps 37/38, v. 23)

La traduction de Philippe Desportes repose sur un principe de traduction qui combine l'économie de mot et la fidélité à l'égard de la Vulgate ; pour ce passage, il se souvient peut-être de la traduction de Vigenère (« Je ne fais que crier et braire / Des piteux plaintifs de mon cœur. »). D'autres poètes se livrent à des amplifications : le *je* pousse ainsi des « rugissemens de beste » selon Pierre Bourg (1655, ps 37/38, p. 75). De même selon Legras d'Acy :

> Triste au point de m'anéantir,
> Tout m'afflige, tout me tourmente :
> Et dans ma douleur véhémente
> Mon cœur semble *rugir* plutôt que de gemir. (Legras d'Acy, 1688, ps 37/38, st. 8, p. 24)

[33] Nous donnons le texte établi par Yves Le Hire, ouvrage cité, car l'édition en plaquette des psaumes de pénitence seuls est rare ; nous n'avons pu la consulter.

Il peut aussi hululer :

> Je ressemble en mes maux à ces oiseaux funebres,
> Aux Choües, aux Hiboux qui volent en tenebres,
> Hostes des vieux manoirs, qui *gemissent* tousjours
> Passent la nuict en plainte, en tristesse les jours. (Chassignet, 1613, ps 50/51, st. 8, p. 470)

ou encore aboyer :

> O Dieu Dieu des vivans, seul Dieu que je reclame
> Ne dedaigne d'entrer au centre de mon ame,
> Pour me donner apres un prompt allegement :
> Car mon ame affligée d'une angoisse mortelle,
> Et mon corps affoibly d'une langueur bourrelle
> N'*abbayent* jour & nuit qu'apres le monument. (La Vallée, 1595, ps 6, f° 9v°)
>
> Et moy, je fay du sourd, je demeure sans voix,
> Afin de n'*abboyer* à ces cruels abbois. (La Ceppède, 1594, ps 37/38, st. 7, v. 1-2)

Les oiseaux susceptibles de mimer la parole poétique – chouettes, hiboux – ne sont pas des métonymies du chant mélodieux et de la poésie lyrique ; ils figurent au contraire la déploration et le thrène funèbre. Toutefois, le cri peut aussi être magnifié sous la forme des pleurs[34], du gémissement, du soupir :

> Esleve à toy Seigneur, le vol de ma priere
> Borne de mes souspirs la venteuse carriere. (Chasteuil, 1596, ps 142/143, st. 1, v. 1-2)

La langue du psaume assimile ainsi un motif de la poésie d'amour : le *je* soupire tel un amant insatisfait. Par le souffle, le *je* défait ses attaches charnelles et terrestres, et se vaporise pour s'élever comme la fumée du sacrifice. Au XVIIe siècle en particulier, le gémissement est l'indice positif de l'action de la grâce dans l'âme[35] :

> Je ne voudrois, Seigneur, qu'une langue jazarde
> Te descouvrist mon cœur : ceste langue se farde,
> Et pour le plus souvent tient un discours trompeur :
> Le vray gemissement ne consiste au langage :
> On n'en sçauroit juger par un triste visage,
> Mais il faut penetrer au plus profond du cœur. (Godet, 1608, ps 31/32, st. 10, f° 20r°)

Revers positif du cri, le gémissement permet d'échapper aux sophismes de la rhétorique. Lorsqu'un métalangage poétique reparaît, en de rares occurrences, la parole devient poème en même temps que le *je* est justifié :

> Ouvre ma bouche à tes loüanges,
> De ton nom adoré des Anges
> Fay desormais, Seigneur, l'objet de tous mes *Vers*,
> Afin que d'un rayon fidelle
> J'ébauche aux yeux de l'Univers
> Le portrait éclatant de ta gloire immortelle. (Nicole, 1676, ps 50/51, st. 9)

Sous la plume de Nicole, les vers sont l'objet d'une prière (à l'impératif). Le terme désigne donc moins l'énoncé présent que l'ensemble du recueil des *Poésies chrestiennes* qui contiennent les psaumes de pénitence. Par le cri, sous ses formes dégradées ou sublimées, la

---

[34] Claire Fourquet, « La "voix des pleurs" dans la mise en français des psaumes (1635-1715) », dans : *Littératures classiques*, n° 62 « Le langage des larmes aux siècles classiques », été 2007, p. 37-49.

[35] Monique Brulin, *Le Verbe et la voix. La manifestation vocale dans le culte en France au XVIIe siècle*, Paris, Beauchesne, 1998, chap. 6 « Soupirs, gémissement, jubilation », p. 208 ; « Gémissements, soupirs, chez les auteurs spirituels et les musiciens du XVIIe siècle en France », dans : *La Maison-Dieu*, « Voir, entendre, goûter », Paris, n° 187, 1991, p. 47-73.

parole n'est pas figurée comme maniement technique et rhétorique de signes. Elle est d'emblée une performance : elle est un acte et une qualité d'animation.

Cette première condition de la sincérité, d'ordre poétique, est combinée à une seconde condition, relevant d'un autre registre : le cri primitif est inséré dans un cadre juridique. En effet, le *je* comparaît devant un tribunal, s'adresse à Dieu Juge. Les psaumes de pénitence comportent ainsi de manière massive le lexique de la comparution, de l'accusation, de la plaidoirie. Citons quelques exemples parmi bien d'autres. Le psaume 37/38 selon le réformé A. Mage de Fiefmelin[36] repose sur un accord discordant : le psaume que nous lisons est aussi abondant et éloquent que le *je* est silencieux :

> Je semble, oyant ceux-cy, à un homme insensé
> Qui n'entend ce qu'on dit et qui point n'y replique :
> Ou à un criminel qui n'use de replique
> A son juge qui l'oit de son crime accusé.
>
> Sa juste conscience au jour met la science
> Qu'il a de son forfaict, bien qu'il fust bien caché.
> Bien qu'il n'en die rien, il advouë l'offense,
> Car, se taisant, il parle, et l'asseure, fasché. (A. Mage de Fiefmelin, 1601, ps 37/38, verset 15)

Le poème restitue l'activité de la conscience morale dite « juste conscience », avec l'amplification du lexique de la faute : (« crime », « forfaict », « offense »). Par le jeu des antithèses, le silence devient parole, tout comme la conscience morale est aussi le lieu où parle le Verbe mental. Chez H. Poirier, catholique qui passe ensuite à la Réforme, dans le psaume 50, la non coïncidence à soi procède par l'écriture de l'allégorie :

> J'amene devant vous, ô Sauveur des humains,
> Ce cœur que vous avez façonné de vos mains,
> Ingrat et criminel et tout noircy de vice :
> Il a tant de regret de vous avoir quitté,
> Qu'il se vient accuser devant votre Justice,
> Ou plustost implorer vostre grande Bonté. (Poirier, 1627, ps 50/51, st. 1)

L'énonciateur se rapporte à lui-même par la troisième personne ; il peut ainsi simultanément endosser le statut de criminel et se faire plaideur de sa propre cause. Le catholique Saint-Massens, dans le psaume 142, abrège le poème et la pratique de la pénitence en une seule prétérition :

> Je ne veux point plaider ny ma cause defendre,
> Je la perdrai tout court, et m'advoüe pecheur ;
> Qui pourroit temeraire innocent se pretendre,
> Devant vous, qui voyez le fond de nostre cœur ? (Saint Massens, 1633, ps 142/143, p. 25)

L'énonciation des psaumes est l'acte de langage de l'aveu. Le cadre de la parole n'est donc pas un monologue ou un soliloque mais une interaction verbale avec un juge silencieux. Cette énonciation doit être comprise littéralement : pour ne pas ruser avec la formulation de l'aveu, les poètes en offrent l'énoncé le plus épuré possible, l'amenuisant jusqu'au point limite au-delà duquel il perdrait tout contenu. Certains poèmes figurent même le *je* mis à la question devant le juge, supplicié :

---

[36] A. Mage de Fiefmelin ne paraphrase pas l'ensemble des sept psaumes ; il livre seulement une paraphrase par amplification du psaume 37/38, qui ouvre son recueil de poèmes spirituels *L'Image d'un mage ou les Essais du spirituel d'A. Mage* (seconde partie des *Œuvres*, Poitiers, Jean de Marnef, 1601 ; second poème de la section « Les Prières », second foliotage, f° 77v°-79v°). Cette paraphrase permet au poète réformé de développer le programme énonciatif d'une poésie de la justification ; en raison de la valeur exemplaire de ce texte, nous nous permettons de le citer même s'il se trouve hors du corpus que nous avons défini, puisqu'il n'appartient ni à une série complète des psaumes de pénitence ni à une traduction intégrale du psautier.

Comme le criminel sur la gesne estendu,
Qui forcé de tourment qui le rend esperdu
S'accuse en descouvrant ses malices couvertes :
Mais pour rendre son juge & pitoyable & doux
En cent mille façons va flatant son courroux,
Afin qu'il ait pitié de ses fautes couvertes. (La Vallée, 1595, ps 31/32, f° 5v°)

L'aveu est extorqué sous forme de cri. Dans les psaumes de pénitence, un second cadre d'énonciation se surimprime : le *je* est souvent à l'agonie. Il est « l'ombre d'un mort » (Tamisiser, 1588, ps 31/32, st. 24, v. 6), le « vivant tableau d'un aride scelette » (Chassignet, 1613, ps 31/32) « un pourtraict de la mort » (Chassignet, ps 50/51, v. 24), une « Vivante anatomie, image de la mort » (Godet, 1608, ps 101/102, st. 6), « un funébre tableau, un cadavre animé » (La Londe, 1748, ps 101/102, st. 2, v. 8-9). Les dernières paroles sont aussi son dernier souffle :

Semblable à la vapeur d'une lampe allumée,
Qui s'élève et qu'en l'air on voit s'évanoüir,
Seigneur, je vais bien-tôt mourir,
Je languis, je m'éteins, ma force est consumée. (La Londe, 1748, ps 101/102, st. 2, v. 1-3)

Par le psaume, le *je* à l'article de la mort expire. L'aveu et la parole sont donc dépouillés de tout protocole social ; le *je* énervé n'est plus suspect de rhétorique, d'art ou d'amour-propre. Ses paroles prennent une valeur testamentaire : ce contexte d'interaction verbale rend possible et même impose la véracité, avec une nuance juridique.

Du XVIe siècle au XVIIIe siècle, les psaumes offrent une tragédie de la sincérité : le psaume de pénitence impose le cadre d'une nécessité qui extorque au sujet parlant des paroles sincères. Les paraphrases du XVIIIe siècle incluent souvent un commentaire moral de l'acte de langage qu'est la pénitence et son modèle, les psaumes pénitentiels :

Heureux ceux qui sans fraude avec humilité
Confessent leur iniquité,
Et dont le repentir Sincére
Met à couvert tous leurs forfaits,
Devant Dieu qui touché de leur douleur amére
Ne leur impute plus les péchez qu'ils ont faits. (Vaubrière, 1727, ps 31/32, st. 2, p. 21)

La strophe de Vaubrière explicite le mécanisme à la fois verbal et moral qui sous-tend la confession dans le cadre augustinien et son effet, la justification.

La justification, ou la dissolution des formes objectives de soi

Les poèmes reprennent parfois un motif patristique afin de désigner ce qu'est la justification : l'image de Dieu est présente au fond de l'âme de l'homme, comme un reflet en un miroir : l'homme « estant tousjours tourné vers son createur, recevoit en soy comme un miroüer bien poly, la forme de la divinité[37]. » Toutefois, après la chute, cette image est soit complètement effacée, soit du moins très altérée ou ternie. Ainsi, le verbe « justifier » s'emploie toujours au passif dans les psaumes :

Qui sera le vivant assez purifié,
Qui puisse devant vous estre justifié ? (Sanguin, 1660, ps 142/143, st. 2)

[37] Citation de Guillaume Du Vair, *De la saincte philosophie*, édition critique par B. Petey-Girard, *Premières œuvres de piété*, Paris, Champion, 2002, p. 102 (première édition : 1587). B. Petey-Girard signale des occurrences de ce motif spirituel chez Plotin puis Athanase, Grégoire de Nysse, Augustin puis M. Ficin ou encore Briçonnet s'adressant à Marguerite de Navarre.

Le lieu commun de l'âme miroir est au carrefour de la théologie et de la spiritualité ; les poèmes le réénoncent, soit par métaphore, soit par comparaison. Tamisier évoque ainsi une aliénation de l'être :

> Je confesse (o Seigneur) que ceste image tienne
> Est couverte d'ordure et crasse terrienne :
> Helas ! vaut-il pas mieux que l'immundicité
> Qui l'ha par son peché vilement obscurcie,
> Soit par toy nettoiee, et du tout eclarcie,
> Que la fouller aux piedz de ta severité ? (Tamisier, 1588, ps 31, st. 12)

Tamisier met en vers un extrait de la méditation de Guillaume Du Vair et l'amplifie : « Cest'image est chargée d'ordure et de crasse, je le confesse ; mais vaut-il pas mieux la nettoyer et esclaircir, que la casser et fouler aux pieds[38] ? » Dans cette métaphore continuée, l'image de Dieu dans l'âme est recouverte d'un tas d'immondices ; la justification s'apparente au nettoyage des écuries d'Augias par le héros Hercule. C'est cependant Dieu qui va accomplir la purgation de l'âme ; la purification est donc le contraire d'un châtiment destructeur.

La justification est d'abord énoncée sur le mode du désir suppliant dans le psaume 31 ; dans le psaume 101, le lieu commun est réénoncé comme un souhait ardent :

> Ce mien esprit (o Dieu) tellement vivifie
> Qu'espuré par l'ardeur de ta grace infinie,
> Il imprime, reçoive, et refigure en soy,
> Comme dans un miroir de glace bien polie,
> L'image et le pourtrait de beauté accomplie,
> Et les perfections qui reluisent en toy. (Tamisier, 1588, Ps 101/102, st. 57[39])

L'image se modifie, de la vidange de l'âme au lustre intérieur. Le lexique emprunté à la typographie (« imprime », « image », « pourtraict ») suggère que l'image de Dieu devient le caractère du *je*, dans la mesure où le mot « caractère » a pour origine le radical grec de *charassein*, « imprimer ». L'intériorité du *je* est créée par le reflet de l'intériorité de Dieu, ainsi que l'indique la symétrie des tours « en soy » et « en toy » à la rime. N. Frénicle utilise un lexique topique assez proche, celui du dessin : « Retrace ta figure / Dans mon cœur affligé. » (1661, ps 50/51, st. 16, v. 3-4).

Par rapport au modèle en prose de G. Du Vair, le poète Tamisier amplifie le motif de la honte, de la non coïncidence à soi, au point de déboucher sur le paradoxe de la non reconnaissance de soi :

> Moy mesme quelque fois je demande à moy mesme
> Si je suis celuy là que ta grandeur supreme
> A formé de ses mains : mais mon cœur tout confus,
> Et qui se recognoist par sa faute confondre,
> Fait honteux et muet, ne me sçait que respondre,
> Ainsi je croy, que moy moy-mesme ne suis plus. (Tamisier, 1588, ps 50/51, st. 9, f° 21v°)

La pointe de la strophe repose sur une contradiction énonciative : l'énonciation, par l'acte de langage, pose le *je* tandis que l'énoncé le nie. Ch. Le Breton formule également ce paradoxe : « Et moy-mesme aujourd'huy je me cherche en moy-mesme. » (1660, ps 142/143, st. 5, v. 4). Dans la lignée du motif amoureux de la *disperata*, le *je* du psaume ne peut plus accomplir le

---

38 Guillaume Du Vair, « Psaume 31 », *Méditations sur les psaumes de pénitence de David*, dans : *Premières œuvres de piété*, éd. B. Petey-Girard, p. 228.

39 Tamisier met en vers le fragment suivant de G. Du Vair : « Vivifiez-le [mon esprit], Seigneur, afin qu'espuré par la saincte ardeure de vostre charité il reçoive en soy (comme un mirouër bien poly) l'image de vostre incomprehensible beauté et perfection. » (G. Du Vair, « Psaume 101 », éd. cit., p. 266).

retour spéculatif sur soi et dire « je suis moi-même. » Le *je* n'est donc pas un objet de connaissance : il est l'agent et surtout le patient d'une recréation.

La justification est donc le moment de la conversion. L'énoncé restitue ainsi un état d'entre-deux, qui mêle l'état de culpabilité et l'état de grâce. Afin de mimer la temporalité d'une expérience et d'une transformation, les psaumes de pénitence multiplient les procédés de l'allusion. Nous n'en mentionnerons que deux, choisis pour leur récurrence.

Premièrement, la forme du poème strophique permet d'écrire un texte sous forme de fragments. Si l'on observe l'enchaînement des strophes dans les psaumes de pénitence, l'enchaînement relève plutôt de la juxtaposition, reposant en général sur l'asyndète et l'ellipse. La strophe permet également les répétitions : dans les paraphrases, les redites ne sont pas toujours liées au principe du parallélisme dans la poésie hébraïque (qui n'était d'ailleurs pas identifié au XVIe siècle et au XVIIe siècle[40]) ; elles participent d'une écriture du ressassement. En somme, par la performance énonciative, le poème s'inscrit dans le temps ; néanmoins, l'énonciation empêche la mise en place de ce qui tiendrait du récit. L'écriture des psaumes de pénitence par fragments éclatés et répétitions obsessionnelles empêche que se forme une identité singulière à travers une narration[41].

Deuxièmement, le vouloir dire prime toujours sur ce qui est dit. Dans les psaumes de pénitence, l'énonciation – entendue comme une forme d'expressivité verbale ou non verbale – prévaut sur le contenu de l'énoncé. Par paradoxe, le langage verbal est esquivé, objet de suspicion. C'est un langage du corps qui prend le relais pour signifier les passions. Dans l'extrait signé par La Londe, Dieu n'est plus juge mais témoin du procès ; la déposition du coupable ne recourt pas au langage verbal mais à la sémiotique du corps, du silence et des pleurs :

> Mon silence, Seigneur, vous est plus agréable,
> Il vous rend le témoin de mon humilité,
> Il fait parler les pleurs que verse un misérable
> Dans son infirmité. […] (La Londe, 1748, Ps 37/38, st 5, v. 1-3)

Par métaphore, les larmes deviennent parole sur fond de silence. Cette expressivité qui outrepasse le langage verbal permet de défaire toute conception de soi. Le langage du corps empêche la formulation abstraite et objective de soi. En tant que texte, le psaume mime non seulement un énoncé de pénitence à la première personne mais aussi une parole du cœur ou encore une expérience tenant de l'oraison mentale.

Cette parole paradoxale pose un énonciateur mais empêche la constitution d'une identité singulière. Elle comporte certes des motifs d'origine morale ; cependant, les formes de l'exercice de soi, qu'ont définies les écoles antiques de philosophie, sont réduites à l'état de fragments. Ces maximes puisées dans un réservoir de discours éthiques sont amalgamées à l'écriture allusive. Les paraphrases des psaumes de pénitence peuvent inclure l'injonction à se connaître soi-même :

> Abaisse moy (o Dieu) à cognoistre moy-mesme
> Afin de m'exaucer en ce sçavoir supreme
> De cognoistre l'effect des mysteres sacrez,
> Par lesquels avec toy nous miserables hommes
> Rejoincts, incorporez et reunis nous sommes
> Et en ton alliance à plein reintegrez. (Tamisier, 1588, ps 129, st. 23, v. 1[42])

---

[40] Voir la contribution d'Olivier Millet dans ce même volume (« La poésie biblique : poétique ou rhétorique ? de Richard Lowth à Henri Meschonnic »).

[41] Pour le lien entre récit et identité, voir Paul Ricoeur, *Temps et récit*, Tomes 1, 2 et 3, Paris, Éditions du Seuil, 1983, 1984 et 1985.

[42] Tamisier met en vers le passage suivant de G. Du Vair : « [afin que ma voix se puisse exhausser à mesure que mon cœur s'enflamme d'une boüillante affection de vous loüer et remercier, et] m'abaisser en la

Cette forme du socratisme chrétien ordonne, à travers la « connaissance de soi », une reconnaissance de la nature corrompue de l'homme[43]. Parmi d'autres exercices de soi, les psaumes comportent également des mentions de la haine de soi :

> O tache sur mon Nom de noirceur eternelle [= le péché] !
> Qui fait que je me suis à moy-mesme odieux. […] (Le Breton, 1560, ps 50/51, st. 10)

L'exercice (actif) se distingue parfois mal de l'expérience (passive) :

> Je devins à moy même et l'objet de ma haine
> Et le sujet de ma douleur. (Vaubrières, 1727, ps 37/38, st. 8, p. 35)

> Je fais de vains efforts pour reparer ma chûte,
> Avili, dépouillé des souverains honneurs,
> Je me cache à moi-même […] (Lepicart, 1736, ps 101/102, st. 10, p. 32)

À ces tours moraux, il faut ajouter un autre exercice de subjectivation, relatif à la mémoire :

> En ceste fosse obscure et noire
> Des jours passez j'ay eu memoire.
> Là j'ay tes œuvres meditez
> Et (pour confort consolatoire)
> Les faictz de tes mains recitez. (Marot, 1re édition : 1539, ps 142/143, st. 5)

> Mais, pour soulager ma souffrance,
> Aux Siecles d'autrefois je pense,
> J'ai sans cesse devant mes yeux,
> Les grands effets de ta puissance
> Et tous tes exploits glorieux. (anonyme, Amsterdam, 1706, ps 142/143, st. 6, p. 21)

La représentation par l'imagination (« devant mes yeux ») de l'histoire biblique du salut, de l'action de Dieu dans l'histoire, est un exercice de mémoire qui relève de la consolation. Ces pratiques de soi, d'ordre intellectuel et spirituel, contribuent à affirmer le *je* malgré la situation de menace ou de détresse. La mention ponctuelle de maximes éthiques, d'un rapport à soi actif fondé sur l'exercice de soi, ne débouche pas sur la constitution d'une identité stable : le pénitent appartient à un entre-deux et se caractérise par la vulnérabilité.

Ce qui se joue dans les poèmes, c'est la dissolution de toute saisie réifiante de soi, au profit d'une expérience. La justification oscille entre exercice actif et expérience passive. Elle défait les structures morales que sont le type, le caractère, les figures de poète, d'homme de Lettres, ou encore le pénitent, l'amour propre.

Parole individuelle et corps collectif

La parole personnelle des psaumes comporte un mouvement d'individuation, puisque la honte du pénitent est une perception singulière, même si elle a pour objet la nature de l'homme déchu, partagée par toute l'humanité. Néanmoins, par la parole, le locuteur n'est pourvu d'aucune autonomie, car en tant qu'agent moral, il est reconduit à l'appartenance à un corps collectif, dont il est membre. La poétique sécularisée des psaumes de pénitence inclut de constantes références aux institutions collectives contemporaines : ces références sous forme de métaphores du rapport à soi indiquent que les normes contemporaines de la cité des hommes sont utilisées à titre pédagogique pour faire comprendre la cité de Dieu ; les

---

cognoissance de moy-mesme, afin de m'exhaucer en la cognoissance du sainct mystere, par lequel nous sommes reincorporez avec vous, et reintegrez en vostre alliance » (éd. cit., p. 274).

43 Voir Étienne Gilson, *L'Esprit de la philosophie médiévale*, Paris, Vrin, 1989 (rééd.), chap. 11, « La connaissance de soi-même et le socratisme chrétien », p. 214-233 ; Pierre Courcelle, *« Connais-toi toi-même » de Socrate à saint Bernard*, 3 vol., Paris, Études augustiniennes, 1974-1975.

premières sont donc relayées et confirmées par les paraphrastes. Au rebours, les poètes remanient également les références sociales de leur temps et diffusent par leurs textes des modifications subtiles du corps collectif, à partir d'une proposition nouvelle de normes de rapport à soi. Ainsi, par le jeu des métaphores qui le tissent, le rapport à soi reste toujours de part en part un fait social. L'individualité de l'énonciateur, soulignée par la parole personnelle, s'inscrit dans un corps collectif.

Il faut considérer deux niveaux de lecture. Premièrement, de manière littérale, les psaumes expriment plutôt une situation de solitude, liée au conflit avec Dieu et avec les autres, dits « les ennemis ». À l'extrême, la solitude de l'homme déchu indique que le *je* est tombé dans l'infra-humanité ; en revanche, par antithèse, l'idéal devient l'appartenance au corps spirituel des anges. Deuxièmement, l'expérience de la justification est un état ambivalent qui conjoint la déchéance de l'homme et sa sublimation. Par le lexique utilisé, le rapport à soi s'accomplit à travers des normes collectives, sociales. Il est possible de distinguer les motifs qui relèvent des normes régissant la vie publique, telles que la justice, le politique, la religion ou encore l'économie, et les normes qui régissent la vie individuelle voire privée, telles que la médecine et la famille. Enfin, les poètes utilisent parfois des normes artistiques, qui indiquent l'adaptation des psaumes au siècle, donc le nœud entre l'Écriture sainte et la parole personnelle.

Nous avons déjà mentionné l'usage d'un lexique juridique qui permet de faire de l'énoncé l'équivalent d'un aveu juridique, voire d'une plaidoirie ou d'une demande de grâce devant un tribunal. Au sujet de l'inscription des psaumes de pénitence dans des références séculières, nous n'ajouterons que l'usage du lexique de la « personne » juridique pour se rapporter à soi-même :

> Que ta Clemence me redonne
> Un autre cœur pur & entier :
> Et renouvelle en ma *personne*
> Un esprit juste et droicturier. (Du Nesme, 1606, ps 50/51, st. 11)

La terminologie juridique fait glisser du registre animal au registre pleinement humain de la personne, sujet de droit, par don (« redonne » à la rime) de la grâce.

En outre, la justice est l'attribut du pouvoir seigneurial et royal : les psaumes amplifient donc en parallèle le motif du je « repris de justice » et sujet d'un seigneur ou d'un roi. À travers le lexique séculier de la vie politique, seigneuriale ou monarchique, c'est le thème de l'autonomie, de la souveraineté, bref, de la liberté à la première personne, qui se joue. Charles Le Breton fait un usage spirituel du motif de la royauté. L'état du justifié est celui du règne d'un pouvoir juste :

> Ce n'est qu'à cét Amour où désormais j'aspire,
> Qu'il se rende luy seul et mon Maistre et mon Roy ;
> Qu'avec tant de Clemence il domine dans moy,
> Que je tienne à bon-heur d'estre sous son Empire.
> Qu'il me vienne remettre en ce calme si doux,
> Où, devant que mon Crime eust aigry ton Courroux,
> De tes divins plaisirs j'avois la joüissance :
> Qu'afin que ce repos ne soit point combatu,
> Il donne à mon Esprit une pleine Puissance,
> De regler mes Desirs au gré de la Vertu. (Le Breton, 1660, ps 50/51, st. 17)

Ch. Le Breton développe une allégorie : Amour exerce le pouvoir sans partage mais l'exerce avec clémence. Par sa domination « dans moy », il établit un ordre harmonieux. Le tableau allégorique est contaminé par le motif éthique, lointainement stoïcien, qui enjoint de « régler ses désirs » afin d'être vertueux. La description allégorique et éthique, appuyée sur un motif politique, décrit l'état de grâce du pécheur justifié. Dans ce contexte, dans le dernier des psaumes de pénitence, l'emprise de l'« ennemy » et la mort spirituelle sont dites « coup

d'Estat »[44]. Le paraphraste actualise le lexique topique de la guerre spirituelle ou guerre intestine[45]. Pour caractériser le pouvoir de Dieu sur le justifié, Racan emprunte également un lexique politique d'actualité :

> Au thrône où tu m'as mis je ne puis reconnoistre
> Autre Seigneur que toy pour arbitre et pour maistre
> De toy seul mon offence attend les châtimens ;
> Ton pouvoir absolu ne rend conte à personne
> Ou soit qu'il me punisse ou soit qu'il me pardonne
> On ne peut murmurer contre tes jugements. (Racan, 1631, ps 50/51, st. 3)

L'énonciateur est certes lui-même un roi, élevé sur un « thrône », mais il reconnaît le « pouvoir absolu » de Dieu, en une parole d'allégeance qui devient une parole de soumission. Les métaphores poétiques et spirituelles indiquent que le rapport à soi singulier s'établit à travers l'appartenance à un corps collectif, qui relève à la fois de la cité des hommes et de la cité de Dieu.

Le rapport à soi inclut bien entendu un rapport non seulement à l'âme mais aussi au corps. C'est pour l'essentiel le lexique de la médecine qui introduit le corps dans le poème. Dans le psaume 6, Clément Marot fait le choix d'utiliser l'expression « malade me sens » et « mon grand mal » (verset 3), ce que C. Reuben[46] signale comme une interprétation des termes moraux « abattu » et « en désarroi ». La version révisée par Diodati conserve ce lexique médical avec la demande de « santé » :

> Mon Dieu, veuilles estendre
> Sur moi ta pitié tendre :
> Car tout rompu je suis :
> Or donc santé me donne,
> Car mon grand mal estonne
> Mes os, et plus n'en puis. (Diodati, 1646, ps 6, st. 2)

La plupart des paraphrases en vers amplifient le tableau des pathologies de l'énonciateur. À la fin du XVIe siècle et au cours du premier XVIIe siècle, le procédé est conforme à une esthétique picturale, qui cherche à produire des émotions fortes sur le récepteur. La représentation du corps ulcéré encode dans le poème un langage non verbal :

> De sang infect mes playes ulcerées
> Son[t] trop inveterées,
> Pour n'avoir pas d'un cœur juste & entier,
> Suivi le vray sentier. (Du Nesme, 1606, ps 37/38, st. 5)

Les plaies du *je* font l'objet d'une exégèse qui déchiffre dans ces blessures le signe de la culpabilité et souvent son aveu. L. Godet décrit le mal et l'identifie à la mélancolie :

> Mon corps couvert de playe, & remply de gangrine,
> Sera bien tost pourry par le mal qui le mine :
> Presente le cautere, & sois mon medecin,
> Couppe, brusle, retranche, & pousse la lancette,
> Jusqu'à la vive chair ton rasoir ne s'arreste,
> Que je ne sois ou mort, ou entierement sain,
>
> Estant melancolique… (Godet, 1608, ps 37/38, st. 6 et 7, f° 19v^o^)

Par une périphrase clinique, le *je* invite Dieu chirurgien à pratiquer l'amputation des chairs gangrenées. Il s'agit de ne garder du corps que la « chair vive » : l'adjectif « vive » introduit

---

[44] « Un cruel Ennemy me veut oster la vie, / Et du coup de ma mort il fait son coup d'Estat. » (Le Breton, 1660, ps 142/143, st. 3)

[45] Voir P. Bourguignon et F. Wenner, « Combat spirituel », *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, t. 2, col. 1135-1142.

[46] *Ouvr. cit.*, p. 182.

l'interprétation spirituelle, qui fait glisser la lecture du registre corporel du membre sain au registre spirituel de l'âme vivante. Entre autres occurrences, l'extrait dû à J.-B. Chassignet signale que le discours médical doit faire l'objet d'une interprétation spirituelle, car il s'agit des « playes de l'ame » :

> Souverain Medecin, qui d'une mesme face
> Donne la froide mort, la froide mort dechasse,
> Selon que tu l'atteins d'amour, ou de courroux :
> Jusqu'à quand lairras-tu mes blessures sans basme,
> Ne considerant pas qu'aux playes de mon ame
> Les remedes, helas ! duisent mieux que les coups ? (Chassignet, 1613, ps 6, st. 5)

L'intervention de Dieu consiste non pas à amputer le corps malade mais à soulager la souffrance morale. La justification participe ainsi d'une histoire de la douceur.

Les psaumes usent également d'un lexique issu de la vie privée et de la vie familiale. L'autorité n'est alors plus conférée au juge, comme dans le contexte publique, mais au père de famille. Sébastien Hardy prête ainsi cette parole à Dieu :

> Car en fin tu m'as faict une telle promesse,
> « Je te veux redresser et mettre au droict chemin,
> Et comme mon enfant te mener par la main,
> Sans que mon œil benin tant soit peut te delaisse. » (Hardy, 1602, ps 31/32, st. 8)

Tamisier amplifie une comparaison de G. Du Vair[47], fondée sur l'image maternelle de Dieu :

> Tien moy dessous ton aile, et me donne au besoin
> Constance et fermeté, comme une bonne mere
> Si tost que son enfant elle oit crier et braire
> Luy donne la mammelle, et sans cesse en a soin. […]
>
> Nourry moy donq, Seigneur, du laict tres-amiable
> De ta charité saincte aliment aggreable. (Tamisier, 1587, ps 38, st. 43)

Le cri du *je* est assimilé à celui d'un nourrisson affamé ; par métaphore, la charité est le lait qui vient apaiser ses cris. Les images du pénitent en nourrisson ou petit enfant suggèrent que le corps du pénitent fusionne avec un autre corps, s'en détache à peine. Le *je* est un agent moral non rationnel, soumis à l'hétéronomie d'un corps social historique et d'un corps spirituel.

La paraphrase des psaumes puise également dans un lexique artistique pour nommer le rapport à soi. Nicole emprunte au théâtre l'adjectif « tragique » et l'utilise à l'ouverture et à la clôture de sa série des psaumes de pénitence :

> Suspens les châtimens et les peines severes
> Dont je crains justement les *tragiques* effets,
> Et fay-moy ressentir tes bontez ordinaires,
> Au lieu de te venger des crimes que j'ay faits. (Nicole, 1676, ps 6, st. 1, v. 3-6)
>
> Delivre-moy, Seigneur, des procedez iniques
> De ces fiers ennemis, de ces ames *tragiques*
> Qui font mon desespoir :
> Enseigne, enseigne-moy ce qu'il faut que je fasse
> Pour répondre à ta Grace,
> Et je m'acquitteray de ce juste devoir. (*ibidem*, ps 142/143, st. 9)

La parole poétique des psaumes de pénitence propose ainsi de suspendre le destin que met en scène le théâtre tragique contemporain. Les psaumes de pénitence ne décrivent pas un rapport à soi aliéné mais prescrivent un assujettissement positif aux lois de la cité et aux lois divines.

---

[47] G. Du Vair, ouvr. cit. : « Tenez-moy sous vostre aisle, me donnant à toute heure que j'en auray besoin la constance et fermeté, ne plus ne moins qu'une charitable mere qui presente sa mamelle à son enfant, si tost qu'elle l'entend crier. Nourrissez-moy donques Seigneur, du laict de vostre saincte charité. » (p. 246-247)

Ainsi, le rapport à soi reste toujours un entre-deux, ni complètement sacré, ni totalement profane ; l'articulation s'accomplit par l'exercice de la parole, qu'elle soit un aveu extorqué ou bien ouvragée comme un poème.

« On exagère à peine en disant que c'est Augustin qui a introduit l'intériorité de la réflexivité radicale et qui l'a léguée à la tradition philosophique occidentale. Ce fut un pas décisif parce que nous avons à coup sûr fait grand cas du point de vue de la première personne », note Charles Taylor[48]. Néanmoins, chez Augustin et dans le courant augustinien, l'intériorité ne devient pas un objet ; l'*ego* n'est pas une forme réifiée de la subjectivité. Les psaumes de pénitence en vers français, du XVIe siècle au XVIIIe siècle, sont exemplaires de cette réflexivité non radicale, qui est à la fois expérience de soi et lieu de la connaissance de Dieu.

L'approche poétique des psaumes pénitentiels a mis en évidence que l'effet de sujet, de subjectivité, voire d'intériorité, renvoie en fait à la mise en scène de la parole. De la sorte, l'énonciation des poèmes est le lieu d'une coïncidence des contraires : la parole biblique s'incarne dans un exemple d'homme déchu, de quasi cadavre répulsif ; la parole la plus humaine qui soit se retourne en acte de langage surnaturel. Cette poésie est manifestement anti-poétique, anti-lyrique ; c'est un poème lyrique par défaut et par excès, qui parcourt un large éventail expressif, depuis la plaie purulente, le cri animal, jusqu'au soupir qui est de manière sublimée la fumée du sacrifice.

L'énonciateur des psaumes de pénitence est un moribond : comme le suggère cette métaphore, l'agonie empêche que la relation à soi se transforme en lieu de pouvoir, en maîtrise de soi, en contrôle de l'action par la raison seule. Dans les paraphrases des psaumes de pénitence, par paradoxe, le locuteur s'élabore comme agent moral, donc comme individu, sans recevoir les traits du libre-arbitre et de l'autonomie. Par conséquent, le locuteur est reconduit à l'appartenance à un corps collectif, familial, social ou politique. Les normes de ce rapport à soi déterminé par le corps collectif peuvent aussi bien être conformistes que subversives. En effet, les paraphrases des psaumes de pénitence apparaissent le plus souvent comme un fait d'adaptation de l'individu aux institutions contemporaines ; néanmoins, le rapport à soi proposé en modèle modifie aussi de l'intérieur le fonctionnement institutionnel. Cette ambivalence de la fonction politique des psaumes de pénitence explique notamment le succès de ce genre éditorial à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle, lorsque le pouvoir monarchique impose progressivement la raison d'État à ses sujets.

Les psaumes de pénitence en vers posent un modèle poétique de la présentation sincère de soi : nous pouvons lire ce qu'au XIXe siècle Stendhal recherche sous le nom de naturel, en somme l'authenticité, comme une variante totalement sécularisée (« On ne saurait trop louer le naturel », *De l'amour*, 1822). Paul Valéry dénonce chez Stendhal la poursuite du naturel, la tentative pour se ressaisir sous la forme de son moi naturel, comme une illusion et une « comédie » de la sincérité[49]. À chercher à coïncider avec soi-même, le *je* se divise et cherche à vérifier qu'il coïncide aves son idéal : par conséquent, « le projet d'être sincère se désagrège. »[50] À lire les psaumes de pénitence, il semble que le paradoxe de l'authenticité apparaisse avec la sécularisation de la notion, lorsqu'il s'agit de jouir de sa propre sincérité et

---

48 Ch. Taylor, *Les Sources du moi*, ouvr. cit., p. 179.

49 P. Valéry, « Stendhal », dans : *Œuvres complètes*, t. I, Paris, Gallimard « Pléiade », 1957, p. 570 ; cité par Ch. Larmore, *Pratiques du moi*, ouvr. cit., p. 16.

50 Ch. Larmore, *ibidem*, p. 18.

du projet d'être soi. Notons enfin que le projet de sincérité des psaumes de pénitence n'entraîne pas l'anomie mais s'inscrit dans l'édification d'une cité temporelle et spirituelle[51].

[51] Cet article a bénéficié de la relecture de Frédéric Gabriel, que nous remercions.

Annexe – Bibliographie

La bibliographie suivante recense toutes les éditions imprimées (exclusivement) et connues des psaumes de pénitence en vers, parues depuis Marot jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Elle a été constituée à l'aide de la *Bibliographie des psaumes imprimés en vers français (1525-1900)* (désormais désignée : *BPIVF*) établie par Jean-Daniel Candaux, Bettye Chambers et Jean-Michel Noailly, à paraître. J'assure les auteurs de ma reconnaissance pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée dans l'établissement de la présente bibliographie ; il est entendu que les imperfections qui subsistent sont de ma seule responsabilité.

Nous mentionnons la première édition connue de chaque publication. Pour la description complète des ouvrages, les autres éditions éventuelles et la liste des exemplaires localisés, il sera nécessaire de se reporter aux notices détaillées de la *BPIVF*. La référence est construite de la façon suivante : *BPIVF* année/numéro de notice et le lecteur pourra s'y reporter facilement. Toutefois, dans la mesure où nous avons utilisé une version provisoire de la *BPIVF*, des divergences mineures de numérotation pourraient apparaître avec la version définitive. En outre, il sera naturellement impératif de ne pas citer les codes de la *BPIVF* d'après la présente bibliographie mais de le faire d'après la version définitive de la *BPIVF*.

Pour critères d'établissement de cette bibliographie, nous avons choisi de retenir d'une part les publications qui offrent la série complète des psaumes (souvent sous le titre « psaumes de la pénitence »), d'autre part les versions des sept psaumes contenues dans les traductions intégrales du Psautier. En l'état actuel des connaissances, le document qui suit vise donc à produire un relevé exhaustif des psaumes de pénitence imprimés, parus sous ces deux formes éditoriales, du XVIe siècle au XVIIIe siècle.

En revanche, nous avons écarté les occurrences isolées d'un ou de plusieurs psaumes appartenant à la suite des psaumes de pénitence. Notre projet cherche en effet à attirer l'attention sur un genre éditorial précis, la collection des psaumes de pénitence, et non sur toutes les traductions des psaumes 6, 31/32, 37/38, etc. : la traduction seule ne fait pas nécessairement glisser le psaume dans le contexte de la pénitence et de la justification – même si dans les faits, le modèle pèse fortement même sur les psaumes isolés de la série.

Afin de mettre en évidence l'histoire de l'édition des psaumes dits de pénitence, la bibliographie suit l'ordre chronologique de publication, et non l'ordre alphabétique des auteurs.

Nous signalons les ouvrages que nous avons consultés par l'astérisque (*) précédant la référence.

1. Série des « Psaumes de pénitence » en livret isolé ou bien éditée en recueil

* HABERT (Isaac), « Paraphrases sur les sept Pseaumes penitentiels », dans : *Les Trois livres des Meteores avecques autres œuvres poëtiques*, Paris, J. Richer, 1585, second foliotage, f°s 9r^o^-19v^o^. [*BPIVF* 1585/01]

BAÏF (Jean-Antoine de), *Paraphrase sur les sept pseaumes penitenciels*, s.l.n.d. [sans doute fin 1586-début 1587[52]]. [*BPIVF* 1586/01]

* VIGENERE (Blaise de), *Pseaumes penitentiels de David, tornez en prose mesuree*, Paris, Abel L'Angelier, 1587. [*BPIVF* 1587/07]

* RAPIN (Nicolas), *Les Sept psaumes pénitentiels*, Paris, Lucas Breyel, 1588. Réédition : *Les Sept Pseaumes penitentiels*, dans : *Œuvres,* I. Vers publiés du vivant de

[52] Pour la datation de cette publication, voir l'article de Jean Vignes, « Desportes et Baïf : histoire d'une amitié », dans : *Philippe Desportes (1546-1606). Un poète presque parfait entre Renaissance et Classicisme*, dir. J. Balsamo, Paris, Klincksieck, 2000, p. 107.

l'auteur, édition critique de Jean Brunel, Paris-Genève, Droz, 1982, p. 354-403. [*BPIVF* 1588/04]

* TAMISIER (Pierre), *Meditations chrestiennes sur les sept psalmes de la penitence du Prophete Royal David [...] Plus une meditation sur le Psalme cinquantiesme Miserere mei Deus*, traduite du latin de F. Jerosme Savonarole, Ferrarois, et mise en vers françois par ledit Tamisier, Paris, Abel l'Angelier, 1588. [*BPIVF* 1588/05]

* LA CEPPEDE (Jean de), *Imitation des pseaumes de la penitence*, Lyon, Jean Tholosan, 1594. [*BPIVF* 1594/03]

* LA VALLEE (Jacques de), *Paraphrases et meditations sur les pseaumes de la penitence de David.* Ensemble sur quelques Cantiques et Hymnes de l'Eglise, Paris, Mamert Patisson, 1595. [*BPIVF* 1595/03]

* GALAUP de CHASTEUIL (Louis de), *Imitation des Pseaumes de la Penitence royalle*, Paris, Abel L'Angelier, 1596. [*BPIVF* 1596/02]

* HARDY (Sébastien), *Paraphrase sur treize pseaumes de David*, Paris, Rolin Thierry, 1602. [*BPIVF* 1602/01]

MAUCOUVENT (Antoine de), *Les Prieres canoniques de David et sa confession generale en l'exaltation des Tables du Decalogue. Avec les sept Psalmes de sa penitence, et autres, pour implorer la misericorde de Dieu*. Mis en vers heroïques fidellement, selon la version de S. Hierosme, et celle de Monsieur l'Archevesque de Sens, Paris, Michel Gadouleau, 1604. [*BPIVF* 1604/10]

* DU NESME (Jean), « Les sept Pseaumes de la Penitence de David », dans : *La Redemption du monde. Avec instructions spirituelles et morales pour en faire fruit au salut de tous*, Paris, Claude Chappelet, 1606. [*BPIVF* 1606/03]

RICHARD (Jean), *Les Sept psalmes pœnitentielz du roy et prophete David*, avec quelques aultres sans ordre, mis et tournez en Odes Françoises, et Pindarelles, Dijon, Jean Motet et Jean Maignien, 1607. [*BPIVF* 1607/08]

* GODET (Louis), « Méditation sur les sept pseaumes de la penitence de David », dans : *Le Sacré Helicon, ou le devot logys de la Muse devote*, Chalon, Claude Guyot, 1608, f° 17r°-27r°. [*BPIVF* 1608/03]

* La ROQUE (Siméon-Guillaume de), « Sonnets sur les sept pseaumes de la penitence de David, dans : *Les Œuvres, reveues et augmentées*, Paris, Vve Claude de Monstr'œil, 1609, p. 77-83. [*BPIVF* 1609/06]

LAVAL (Antoine de), *Paraphrase des Pseaumes de David tant literalle que mystique*, Paris, Abel L'Angelier, 1610[53]. [*BPIVF* 1610/07]

* LE DIGNE (Nicolas), *La Couronne de la Vierge*, Paris, Eustache Foucault, [1610]. Recueil suivi des « Paraphrases sur les sept pseaumes de la Penitence de David », p. 225-245. [*BPIVF* 1610/08]

* BRINON (Pierre de), *Les Sept Pseaumes pœnitentiels de David, avec l'exaudiat pour le Roy, et quelques Hymnes et Antiennes* à l'honneur de la Vierge Mere de Dieu, Rouen, Jean Osmont, 1626. [*BPIVF* 1626/01]

* LE MERAT (Pierre), *Prieres en forme de paraphrase sur les sept psalmes penitentiels*, Nœl Laudereau, Troyes, 1626. [*BPIVF* 1626/04]

* LE METEL de BOISROBERT (François), *Paraphrase sur les sept pseaumes de la penitence de David*, Paris, Toussainct Du Bray, 1627. [*BPIVF* 1627/01]

* POIRIER (Helie), *La Journée du penitent, composée de meditations, Peaumes et litanies*, Bruxelles, Schœnaerts, 1627. [*BPIVF* 1627/12]

---

[53] Contient une paraphrase en prose des psaumes 1-150 mais aussi une seconde paraphrase, en vers cette fois, à la suite de la version en prose, pour les sept psaumes de pénitence : ps 6 (p. 24-25), 31 (p. 176-178), 37 (p. 238-240), 50 (p. 333-335), 97 (p. 686-687), 101 (p. 710-713), 129 (p. 928), 142 (p. 998-1000).

SARCILLY DE MONTGAUTIER (Charles de), *Les VII. Pseaumes penitentiels de David.* Reduits en vers François, suivant la version des septante Interpretes : avec les Prefaces amples à chaque Pseaume pour l'intelligence d'iceux, Paris, Joseph Bouillerot, 1627. [*BPIVF* 1627/13]

PLOVIER (Laurent), *Les Sept pseaumes de la penitence de David, tornez et paraphrasez*, Grenoble, Pierre Marniolles, 1631. [*BPIVF* 1631/06]

* BUEIL de RACAN (Honorat de), *Les Sept pseaumes*, Paris, Toussainct Du Bray, 1631. [*BPIVF* 1631/08 et 09]

* SAINT MASSENS (Jean de), *Traduction des sept pseaumes de la penitence de David*. Avec autres traductions et paraphrases, Paris, Robert Sara, 1633. [*BPIVF* 1633/10]

* PINON (Jacques), *Cantiques de l'Eglise, avec les Pseaumes de la penitence* […], Paris, Pierre Billaine, 1637. [*BPIVF* 1637/08]

* BOURLIER (Mathurin), *Paraphrases sur les sept Pseaumes penitentiels*, Paris, Antoine de Sommaville, 1640. [*BPIVF* 1640/02]

* DESMARETS DE SAINT-SORLIN (Jean), *L'Office de la Vierge Marie mis en vers avec plusieurs autres prieres*, Paris, Henry Legras, 1645. [*BPIVF* 1645/02]

PORTEFAIS (Pierre), *Meditations, paraphrases, cantiques, prieres et versions chrestiennes*, Genève, Jacques Delapierre, p. 127-147. [*BPIVF* 1646/10]

ROGER (Jacques), *Paraphrase en vers françois sur les sept pseaumes penitentiels*, s.l.n.d., s.éd, c. 1650. [*BPIVF* 1650/08]

* ARBAUD DE PORCHERES (Jean), *Les Pseaumes de la penitence de David*, Mis en vers François, Grenoble, Jean Nicolas, 1651. [*BPIVF* 1651/01]

IMBERT (Louis), *Paraphrase sur les Pseaumes penitentiaux et sur les lamantations de Ieremie*, Toulon, Benoist Collomb, 1651. [*BPIVF* 1651/02]

* SANGUIN (Claude), « Les sept pseaumes penitentiaux », dans : *Heures en vers françois. Contenant les CL. Pseaumes de David selon l'ordre de l'Eglise* […] Paris, Jean de La Caille, 1660, p. 44-56. [*BPIVF* 1660/14]

* CORNEILLE (Pierre), « Les sept Pseaumes penitentiaux », dans : *Office de la Saincte Vierge, traduit en françois tant en vers qu'en prose*, Paris, Robert Ballard et Guillaume de Luynes, 1670, p. 171-204. [*BPIVF* 1670/03]

* PINCHESNE (Étienne Martin de), *Les Sept pseaumes penitentiaux*, paraphrasez en vers françois, Paris, André Cramoisy, 1671. [*BPIVF* 1671/08]

NANTEUIL (Denis Clerselier de), *Les Sept pseaumes de la penitence* traduits et paraphrasez en vers françois, Hanovre, Wolffgang Schwendimann, 1674. [*BPIVF* 1674/16]

* NICOLE (Claude), « Les sept pseaumes », dans : *Poesies chrestiennes, contenant diverses paraphrases sur les pseaumes de David*, Paris, Charles de Sercy, 1676, p. 18-33. [*BPIVF* 1676/notice en cours de numérotation]

HEAUVILLE (Louis Le Bourgeois d'), « Les sept pseaumes de la penitence », dans : *Catéchisme en vers* […], Châlons-en-Champagne, Jacques Seneuze, 1679. [*BPIVF* 1679/notice en cours de numérotation]

* LEGRAS d'ACY (Jean-Baptiste), *Les Pseaumes de la penitence de David*, Paris, Bouillerot, 1688. [*BPIVF* 1688/02]

* DRELINCOURT (Laurent), « Les Psaumes penitentiaus en vers héroïques », dans : *Sonnets chrestiens sur divers sujets*, Genève, Samuel de Tournes, 1693. Édition moderne : « Les Pseaumes penitentiaux en vers héroïques », dans : *Sonnets chrestiens*, édition critique par J. Gœury, Paris, Champion, 2004, p. 381-397. [*BPIVF* 1693/01]

* CHERON (Elisabeth-Sophie), « Pseaumes de la penitence », dans : *Essay de pseaumes et cantiques* mis en vers, et enrichis de figures, Paris, Michel Brunet, 1694, p. 69-77. [*BPIVF* 1694/02]

* ECHARD (Michel), *Retraite chrétienne* qui contient des meditations sur les principaux Mysteres de la Passion de N.S. Jesus Christ appliquez aux exercices qu'on doit faire durant une retraite de dix jours, Rouen, Vve Louis Behourt, 1697. [*BPIVF* 1698/05]

* MAUGARD (Jean), *Le Modele des Penitens. Ou paraphrase nouvelle en vers françois des sept pseaumes de la penitence*, Avec des Réflexions Chrétiennes sur chaque verset, et une Priere à la fin de chaque Pseaume, dedié au Roi, Paris, Laurent d'Houry, 1702. [*BPIVF* 1702/08]

* [Anonyme], *Les Pseaumes qu'on appelle penitentiaux*. Et quelques autres qu'on donne pour essai d'une nouvelle version, Amsterdam, Jacques Desbordes, 1706. [*BPIVF* 1706/01]

[Anonyme], *Cantiques spirituels sur les Principales Veritez de la Morale Chrétienne.* Avec des paraphrases de quelques Pseaumes, et des Hymnes des Dimanches et Festes de l'année ; qui se peuvent dire sur des chants de l'Eglise, Paris, Charles Saugrain, 1712. [*BPIVF* 1712/01]

* RENNEVILLE (Constantin de), *Les Pseaumes de la penitence, paraphrasez en sonnets*, La Haye, Antoine Cordey, 1714. [*BPIVF* 1714/07]

TEROND (François), *Essai d'une nouvelle traduction des Pseaumes en vers*, avec quelques cantiques, Amsterdam, François L'Honoré & Zacharias Chatelain, 1715. [*BPIVF* 1715/13]

BOURET (Pierre), *Les Poesies diverses*, s.l.n.d., s.éd., 1718. [*BPIVF* 1718/01]

* [Anonyme], *Les Sept pseaumes de la penitence*, traduits en cantiques notez sur differents Airs : avec le Pseaume Latin, à la suite de chaque Cantique. Ensemble la traduction des neuf O qui se disent avant la Fête de Noël, Paris, Au Mont-Parnasse, 1725. [*BPIVF* 1725/01]

* VAUBRIERES, *Paraphrases en vers des sept pseaumes penitentiaux* selon le sens spirituel. Le plus convenable au sentiment qu'un pecheur repentant doit avoir, et rendües conformes à l'Esprit du Christianisme suivies de diverses autres paraphrases et cantiques sacrés, sur les principaux Mistéres de la Religion. Dedié à Monseigneur l'Archevêque de Lyon, par le Sr de Vaubrieres Professeur en mathematiques, Lyon, Barthelemy Martin, 1727. [*BPIVF* 1727/08]

FLORIMONS DE SAINT-AMOUR, *L'Esprit des Pseaumes de David,* en vers françois, avec le latin à côté, Paris, Louis-Denis Delatour, 1728. [*BPIVF* 1728/02]

GOUJET (Claude-Pierre), *Cantiques spirituels sur divers sujets de la doctrine et de la morale chrétienne*, sur les plus beaux airs anciens et nouveaux notés pour en faciliter le chant, Paris, Ph. Nic. Lottin, 1729. [*BPIVF* 1729/05]

* LEPICART (Pierre-Louis), *Les Sept pseaumes de la penitence, paraphrasés en Vers*, Soissons, Charles Courtois, 1736. [*BPIVF* 1736/06]

BOLOGNE (Pierre de), *Poesies diverses*, dediées à Monseigneur le Dauphin, Paris, Guérin, 1746. [*BPIVF* 1736/01, 1746/01]

* LA LONDE (François Richard de), *Paraphrases des sept pseaumes de la penitence, ou odes sacrées en forme de prieres*, Caen, Jean Manoury, 1748. [*BPIVF* 1748/02]

[Anonyme], *Les Sept pseaumes de la penitence* mis en vers françois, Nancy, Abel-Denis Cusson, 1752. [*BPIVF* 1752/01]

LA MOTTE (Antoine Houdar de), *Œuvres*, tome VIII, Paris, Prault l'aîné, 1754. [*BPIVF* 1754/04]

* Anonyme, *Nouvelles odes sacrées sur les pseaumes* qui se disent le Dimanche à Vêpres, à Complies, sur ceux de la penitence, et sur differens autres Pseaumes choisis, Paris, P. Al. Le Prieur, 1755. [*BPIVF* 1755/01]

* DARET (Jean-Baptiste), *Odes sacrées tirées des pseaumes de la penitence et des Vêpres du Dimanche*, Paris, Vve Delatour et G. P. Simon, 1755. [*BPIVF* 1755/02]

DESFORGES-MAILLARD (Paul), *Œuvres en vers et en prose*, tome second, Amsterdam, Jean Schreuder et Pierre Mortier le jeune, 1759, p. 1-22. [*BPIVF* 1759/01]

BENECH, *Odes tirées des pseaumes*, suivant la Vulgate, Toulouse, 1773. [*BPIVF* 1773/01]

PIRON (Alexis), « Odes et paraphrases sur les sept pseaumes », dans *Œuvres complèttes d'Alexis Piron*, publiées par M. Rigoley de Juvigny, Paris, Michel Lambert, 1776 [*BPIVF* 1776/05, 06, 07, 08]

PICHENOT (Jean-Charles-Martin), « Odes I-VII » dans : *Poésies sacrées*, dédiées à Madame Adélaïde de France, par M. l'Abbé Pichenot, livre I, Paris, Ph.-D. Pierres, 1787, p. 1-36. [*BPIVF* 1787/09]

OLGIBAND DE LAGRANGE, *Odes sacrées*, Paris, Planche, 1788. [*BPIVF* 1788/03]

2. Psautiers complets en vers français

MAROT (Clément), AURIGNY (Gilles d'), BERNARD (Claude-Barthélemy), BRINCEL (Robert) et autres, *Les Cent cinquante psalme* (*sic*) du prophete Royal David traduicts en rithme Françoyse par Clement Marot et autres Autheurs, Paris, Estienne Mesviere, 1551. [*BPIVF* 1551/07]

MAROT (Clément), POICTEVIN (Jean), *Cent Cinquante Psalmes* du Prophete Royal David, Traduicts en Rithme Françoise, par Clement Marot et Jean Poictevin, mis en ordre selon le Psautier, Rouen, Denis Bouvet, Jean Petit, Raullin Boullent, Bonaventure Belis, 1554. [*BPIVF* 1554/08][54]

* MAROT (Clément) et BEZE (Théodore de), *Les Pseaumes mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Bèze*, [Genève], Michel Blanchier pour Antoine Vincent, 1562. *Fac simile* donné par P. Pidoux, Genève, Droz, 1986. [*BPIVF* 1562/06 numéro de notice donné sous réserve de modification]

* PERROT (François), *Perles d'eslite*, recueillies de l'infini thresor des cent cinquante pseaumes de David. Traduit d'italien en françois, par l'auteur, Genève, Jean de Laon, 1577. [*BPIVF* 1577/05]

NAVIERES (Charles de), *Les Psalmes mis en vers f.*, par Ch. de Navières, Gen. Sedanois, Anvers, Arnoult s'Conincx, 1580. [*BPIVF* 1580/05]

* LA PRIMAUDAYE (Pierre de), *Cent cinquante quatrains sur les pseaulmes de David*, Paris, Jean Richer, 1581. [*BPIVF* 1581/01]

* VIGENERE (Blaise de), *Le Psautier de David torné en prose mesurée ou vers libres*, Paris, Abel L'Angelier, 1588. Réédition : texte établi et introduit par Pascal Blum-Cuny, 2 t., Paris, Le Miroir Volant, 1991. [*BPIVF* 1588/06]

* DESPORTES (Philippe), *Les CL Pseaumes de David, mis en vers françois*, Rouen, Raphael Du Petit Val, 1603. 1re édition intégrale du psautier, précédée de plusieurs éditions partielles à partir de 1591. Ensemble complet des psaumes de pénitence en 1595. [*BPIVF* 1591/01 ou /02, 1595/01, 1603/05]

* METEZEAU (Jean), *Les CL Pseaumes de David*, mis en vers françois, et rapportez verset pour verset selon la vraye traduction latine receue en l'Église catholique, Paris, Robert Fouet, 1610. [*BPIVF* 1610/14]

---

[54] Sur les deux pasutiers de 1551 et 1554 que nous mentionnons, voir Laurent Guillo, « Le Psautier de Paris et le Psautier de Lyon : à propos de deux corpus contemporains du Psautier de Genève (1549-1561) », dans : *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, 136, juillet-août-septembre 1990, p. 363-419.

* CHASSIGNET (Jean-Baptiste), *Les Paraphrases sur les cent cinquante pseaumes de David*, Mis en vers François par Jean Baptiste Chassignet, Docteur ez Droicts, et Advocat Fiscal au Siege et ressort de Grey, dediees aux Serenissismes Archiducs d'Autriche, Albert et Isabelle, […], Lyon, Claude Morillon, 1613. [*BPIVF* 1613/01]

* MARILLAC (Michel de), *Les CL Pseaumes de David et les X. Cantiques inserés en l'office de l'Eglise* traduits en vers françois, Paris, Edme Martin, 1625. [*BPIVF* 1625/03]

* DIODATI (Jean), *Les Pseaumes de David* en rime : reveus par Jean Diodati, Genève, Pierre Chouët, 1646. [*BPIVF* 1646/01]

LE PIGEON (Jean), *Le Pseaultier françois.* Presenté à leurs Majestez en autant de Quatrains, que l'original a de vers, Paris, Pierre Chaudiere, 1646. [*BPIVF* 1646/03]

REVIGLIAS (Jean-Pierre de), *Les Pseaumes de David*, fidellement tournez en vers François, selon leur plus vraye interprétation, Grenoble, Claude Bureau, 1646. [*BPIVF* 1646/11]

* GODEAU (Antoine), *Paraphrase des Pseaumes de David*, Paris, Vve Jean Camusat et Pierre Le Petit, 1648. [*BPIVF* 1648/03]

* BOURG (Pierre), *Paraphrase en vers françois sur les CL Pseaumes de David*, par Pierre Bourg, de Nevers, dediée à Monseigneur le premier President de la Cour de Parlement de Paris, Nevers, Jean Fourré, 1655. [*BPIVF* 1655/01]

* LE BRETON (Charles), *Paraphrase des pseaumes de David en vers françois*, Paris, François Muguet, 1660. [*BPIVF* 1660/03]

* FRENICLE (Nicolas), *Paraphrase des Pseaumes de David*, Paris, Vve Henry Sara, Antoine Merius et Jean Guignard, 1661. [*BPIVF* 1661/01]

* GAUVAIN (Louis), *Version nouvelle des Psaumes de David* en vers françois sur les airs de ceus de Clement Marot et de Theodore de Beze, Cassel, Salomon Schadevviz, 1674. [*BPIVF* 1674/01]

CONRART (Valentin), *Le Livre des Psaumes*, en vers françois, par Cl. Marot et Th. de Bèze. Retouchez par feu Monsieur Conrart, Niort, Vve Philipe Bureau, 1679. [*BPIVF* 1679, notice en cours de numérotation]

LE BLANC (Hugues), *Les Pseaumes de David*. Nouvellement traduits en vers françois, Paris, Pierre Le Petit, 1684. [*BPIVF* 1684/03]

Les Psaumes de David, Mis en Vers François par Cl. Marot et Th. de Bèze, retouchez par Monsieur Conrart. Revûs et aprouvez par les pasteurs et les professeurs de l'Eglise et de l'Académie de Genève. Avec la liturgie, le Catéchisme et la Confession de Foi des Eglises Réformées, Genève, pour la Compagnie, 1695. [*BPIVF* 1695/05, voir aussi 1699/01, 1700/04]

* RANCHIN (Henry), *Les Pseaumes en vers françois*, dediés au roy, Paris, Florentin et Pierre Delaune, 1697. [*BPIVF* 1697/09]

Les Psaumes de David, Berlin, Du Sarrat, 1701. [*BPIVF* 1701/01]

Les Psaumes de David, retouchez sur la version de Marot et de Bèze ; approuvez par les pasteurs de l'Église de Paris. Et par les synodes de France. Revûs a Genève et à Berlin : avec la liturgie, le Catechisme et la Confession de foi, Londres, Jean Cailloüé et Jacques Levi, 1701. [*BPIVF* 1701/12]

MAROT (Clément) et BEZE (Théodore de), révision de Pierre JURIEU et autres, *Les Pseaumes de David*, mis en rime Françoise, derniere edition, revûë et corrigée, d'où l'on a ôté les mots et les phrases qui sont trop hors d'usage, La Hayre, Abraham Troyel et Rotterdam, Abraham Acher, 1702. [*BPIVF* 1702/06]

SIMOND (Pierre), *Les Pseaumes de David*, mis en vers françois, Amsterdam, Corneille de Hoogenhui, 1704. [*BPIVF* 1704/07]

PELLEGRIN (Pierre-Joseph-Simon), *Les Pseaumes de David, et les cantiques de l'ancien et du nouveau Testament.* Mis en vers françois, sur les plus beaux Airs des meilleurs

Autheurs, tant anciens, que modernes, notez pour faciliter le chant, Paris, Nicolas Le Clerc, 1705. [*BPIVF* 1705/06]

JENNET (Jean), *Les Pseaumes de David en vers, nouvelle version,* dans laquelle on a retenu les expressions de Marot et de Bèze autant que l'usage moderne a pu le permettre, Utrecht, Visch, 1706. [*BPIVF* 1706/02]

LE NOBLE (Eustache), *Nouvelle traduction en vers des cent cinquante pseaumes de David*, Paris, Vve Jean Moreau, 1710. [*BPIVF* 1710/04]

BATAILLE DE CHAMBENART (Marie-Agnès), *Pseaumes paraphrasez en vers*, Paris, Estienne Papillon, 1715. [*BPIVF* 1715/02]

RIVASSON (François), *Les Pseaumes de David, en vers, nouvelle version*, Lewarde, François Halma, 1715. [*BPIVF* 1715/10]

DE BLANC (Théodore), *Les Pseaumes de David*, mis en vers françois par Cl. Marot et Th. de Bèze, retouchez par Théodore de Blanc, Hambourg, Jobst Heinrich Baak, 1716. [*BPIVF* 1716/02]

JONCOURT (Pierre de) et autres, *Les Pseaumes de David*, Mis en Rime Françoise par Cl. Marot et Th. de Bèze, nouvellement retouchez, Amsterdam, Steenhouwer et Hermannus Uytwerf, 1716. [*BPIVF* 1716/05]

Les Pseaumes de David, en vers françois, revus par ordre du synode walon des Provinces-Unies, Dort, J. van Braam […], 1722. [*BPIVF* 1722/11]

VILLERETS (Madame de), *Les Pseaumes de David,* mis en vers, et retouchez sur l'ancienne version de Clément Marot et Theodore de Bèze, Amserdam, Claude Jordan, 1722. [*BPIVF* 1722/14]

BEAUVAIS (Paul), *Les Psaumes de David*, Mis en Rime, London, A. Pearson, 1737. [*BPIVF* 1737/01]

LA MONNERIE (J. B. C. de), *Odes sacrées, selon l'esprit des pseaumes*, Amsterdam, 1740. [*BPIVF* 1740/05]

MONCHABLON (J.-E.) éd., *Les Pseaumes traduits en vers par les meilleurs poëtes françois,* avec les principaux cantiques, Paris, Desaint et Saillant, 1751. [*BPIVF* 1751/09]

VERNEDE (Jean Scipion), *Les Pseaumes de David,* nouvelle version en vers françois, Amsterdam, Z. Chatelain et fils, 1756. [*BPIVF* 1756/06]

GAUNE DE CANGY, *Traduction des pseaumes, et des trois cantiques du nouveau Testament,* en vers françois, sur des Airs choisis anciens et nouveaux, Paris, Vve Gabriel-Charles Berton, 1763. [*BPIVF* 1763/01]

GARCIN (Laurent) éd., *Odes sacrées, ou les Pseaumes de David*, en vers françois, traduction nouvelle par divers auteurs, Amsterdam, E. Van Harrevelt, 1764. [*BPIVF* 1764/04]